CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

PROCÈS VERBAL

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

La séance est ouverte à 15h00 par Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, 1er Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au cadre de vie et au développement durable, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER procède à l'appel.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mesdames et messieurs, après l'épisode pénible du 26 juin dernier, j'espère que nos travaux vont pouvoir retrouver leur sérénité pour le bien des Joinvillais. Je rappelle que si la parole est libre dans cette enceinte, le temps de parole est limité par groupe sur chaque délibération. Je rappelle également que les prises de parole doivent avoir un rapport direct avec les questions étudiées. Je rappelle enfin que je suis seul responsable de la police de cette assemblée, que c'est moi qui distribue la parole à celles et ceux qui en font la demande, et que j'entends bien exercer ces prérogatives pour assurer la bonne marche de cette séance de notre Conseil municipal.

Lors de la dernière séance, Monsieur DECOUT a annoncé vouloir constituer un groupe d'opposition avec 8 élus qu'il n'a d'ailleurs pas nommés. Il a aussi annoncé que trois adjoints, lui-même, Monsieur OUDJEBOUR et Monsieur MARCHADIER enverraient directement leur démission auprès du Préfet du Val-de-Marne. A ce jour, le Maire n'a pas reçu de constitution de nouveau groupe, et le Préfet du Val-de-Marne nous a fait savoir ne pas avoir reçu de courrier de démission de la part d'adjoints. Permettez-moi de m'étonner de cette légèreté, qui contraste avec la gravité que vous affectiez de donner à vos propos le 26 juin. Le Maire a, lui, pris ses responsabilités en retirant, à ces trois adjoints, leur délégation, et comme la loi le prévoit, et cela nous conduira, ce soir, à voter le maintien ou non dans vos fonctions d'adjoints au maire.

Puisque j'évoquais le Maire, je regrette que tout ceci se déroule pendant son absence pour raisons de santé. Les événements l'ont, bien entendu, affecté, mais il reste, croyez-moi, non seulement en contact des dossiers de la Ville, et combatif pour mener à bien sa mission auprès des Joinvillais. Il sera, j'en suis certain, bientôt parmi nous.

Je vous propose maintenant de tenir notre Conseil municipal où chacun pourra s'exprimer dans la limite du raisonnable.

M. Rémi DECOUT : Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, d'abord, dans le prolongement de ce que j'avais dit précédemment, pour joindre mes vœux de rétablissement à Monsieur le Maire aux vôtres, mais la vie politique continue. Cela fait plusieurs semaines, quasiment bientôt 2,5 mois que Monsieur le Maire est absent, et nous ne pouvons pas suspendre nos débats, nos échanges, en raison de cette absence. C'est le premier point.

Le second point, c'est pour corriger, et j'aurai l'occasion de le faire tout à l'heure, une information erronée que vous avez donnée. Les démissions des trois adjoints ont été présentées à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, il est vrai, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nogent-sur-Marne, comme c'est l'usage en matière républicaine. Je peux vous transmettre, ci-jointes, les démissions des trois adjoints.

Enfin, et j'en terminerai là-dessus, je souhaite quand même dire quelques mots sur les modalités de fixation du notre Conseil municipal. Depuis le début de la mandature, nos conseils municipaux ont toujours été programmés en début de soirée, à 20 h, le mardi, pour permettre à l'ensemble des élus dont plusieurs ont des obligations professionnelles de pouvoir se libérer et y participer librement. Cet horaire de soirée permet également aux Joinvillaises et aux Joinvillais qui seraient intéressés par nos débats et qui, eux aussi, ont des obligations professionnelles, de pouvoir y assister. On ne peut donc que s'étonner, Monsieur le 1er Adjoint, de la fixation du présent Conseil municipal à un horaire inhabituel, en tout début d'après-midi. Aucune raison ne justifie la fixation de ce Conseil à 15 h, si ce n'est, peut-être, des manœuvres qu'il vous appartient de préciser, une fois de plus. Les actes sont en parfaite contradiction avec des paroles, comme avec le respect dû, à mon sens, à la population et à l'ensemble des élus.

1 . Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je vous propose, ce soir, de désigner Stephan SILVESTRE.

Qui est pour ?

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article Unique : Désigne M. Stephan SILVESTRE, secrétaire de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2019.

Pour : (32)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)
Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

2 . Maintien ou non du troisième adjoint dans ses fonctions

M. Jean-Jacques GRESSIER : Le Conseil municipal, dans sa séance du 29 mars 2014, a élu Monsieur Rémi DECOUT troisième adjoint au Maire, lui conférant la qualité d'adjoint, d'une part, et les fonctions qui y sont rattachées de droit, à savoir celle d'officier d'état-civil et celle d'officier de police judicaire. Conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité. A cet égard, Monsieur le Maire, par un arrêté municipal 59-2014 en date du 15 avril 2014, a donné délégation à Monsieur Rémi DECOUT pour traiter les questions relatives aux secteurs sécurité, affaires juridiques et coopération intercommunale.

Monsieur Rémi DECOUT, lors de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2019, a tenu les propos suivants : Nous rendons nos délégations au Maire. Nous lui demandons d'en prendre acte sans délai par l'édiction d'un arrêté de retrait, et Monsieur Areski OUDJEBOUR et Pierre MARCHADIER et moi-même adressons à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne nos démissions respectives d'adjoint pour œuvrer en tant que simples conseillers municipaux. Il est précisé que le Préfet n'a pas reçu cette démission au jour de l'envoi de la convocation du Conseil municipal.

En conséquence, pour la bonne marche de l'administration communale, Monsieur le Maire a pris un arrêté 69-2019 en date du 26 juin abrogeant l'arrêté ayant donné délégation de fonction à l'adjoint

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

concerné, entraînant le retrait des délégations lui étant accordées par le Maire.

En application de l'article L.2122-18, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'ils avaient données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. Je vous invite donc à vous prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Rémi DECOUT, troisième adjoint au maire dans ses fonctions.

M. Rémi DECOUT : Merci, Monsieur le Président. Cher Jean-Jacques, cela fait maintenant de très nombreuses années que vous êtes élu au sein de la municipalité. Vous avez successivement exercé des fonctions de conseiller municipal, des fonctions d'adjoint et de 1er adjoint. Vos capacités d'adaptation sont évidentes. Votre pondération est aussi bien connue. Elle pourrait d'ailleurs servir en servant, Jean-Jacques, de modèle aux quelques esprits particulièrement emportés que compte, par moment, la majorité. Je crois que vous avez aussi le sens des responsabilités, et il m'avait semblé que vous aviez, jusqu'à aujourd'hui, le souci d'un respect scrupuleux de la légalité. Je ne comprends donc pas comment vous pouvez soumettre, aujourd'hui, au vote du Conseil municipal quatre délibérations – les délibérations 2 à 5 – entachées d'une évidente illégalité. Il y a des textes, des règles, des procédures, et il appartient à chacun d'entre nous de les respecter, et vous le premier, en qualité de président de la séance.

Monsieur le Président adjoint, lors du précédent Conseil municipal, Areski OUDJEBOUR, Pierre MARCHADIER et moi-même avons fait connaître, effectivement, notre souhait de démissionner de nos fonctions d'adjoint pour les raisons que j'ai déjà évoquées. Les textes sont clairs dans ce cas. L'article L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales dispose que les adjoints doivent adresser leur démission au Préfet pour entériner, par une procédure juridique, un acte qui, vous le savez et vous l'avez bien compris, est d'abord un acte politique. Je l'avais indiqué lors du Conseil municipal, et c'est ce que nous avons fait en adressant nos démissions à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, sous couvert, comme je l'ai indiqué, dans le respect des formes républicaines, de Monsieur le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne, mais attention, l'article L.2122-15 dispose que ces démissions ne sont définitives qu'à partir de leur acceptation par le Préfet, acceptation qui, à notre connaissance en tout cas, n'est pas encore intervenue, et que dans l'attente, les adjoints continuent d'exercer leurs fonctions.

Monsieur le Maire a fait le choix de ne pas attendre l'intervention de la décision du Préfet, ce qui, au passage, marque une très grande délicatesse vis-à-vis de l'autorité préfectorale. Il a décidé de couper l'herbe sous le pied du représentant de l'Etat en proposant, aujourd'hui, des délibérations sur le maintien de nos fonctions d'adjoint, et il utilise, pour le faire, une procédure particulière prévue, et vous en avez cité l'article, Monsieur le 1er Adjoint, par l'article L.2122-18 du Code, article bien cité dans l'exposé des motifs des différentes délibérations.

Alors, de quoi s'agit-il, très rapidement ? Un retrait fait par le maire de délégation à un adjoint doit conduire le Conseil municipal à se prononcer sur le maintien de l'adjoint dans ses fonctions. La procédure est possible, mais encore faut-il ne pas se tromper quand on l'utilise, car elle est d'un maniement délicat. L'illégalité d'un arrêté de retrait des délégations emporte nécessairement l'illégalité des délibérations d'un Conseil municipal commandées par ce retrait. Je vous renvoie, ici, notamment à la jurisprudence Le Coz de 2013, et c'est bien malheureusement ce qui se passe aujourd'hui. Ces délibérations soulèvent quatre problèmes. Je les signale du moins délicat au plus grave :

- On relève d'abord – c'est presque une coquille, mais c'est si fréquent ces lancinants problèmes de correction orthographique maintes fois signalés dans les procès-verbaux, les comptes rendus – qu'à Joinville-le-Pont, on ne sait toujours pas écrire « conseillers municipaux » puisqu'on l'écrit « és » au lieu de « ers », ce qui en dit long, à mon sens, sur le respect qui s'attache aux représentants de la population, mais passons.
- On explique, dans les motifs des délibérations, que c'est parce que la démission des adjoints – vous avez fait court, Monsieur le Président de séance – n'avait pas été envoyée au jour de la convocation du Conseil municipal, que le Maire a pris les arrêtés de retrait des délégations. Or, les arrêtés de retrait des délégations ont été pris le 26 juin, c'est-à-dire avant la date de la convocation du nouveau Conseil municipal.
- Ensuite, les arrêtés de retrait de délégation sont signés du Maire qui était pourtant censé d'être empêché pour maladie pendant la période considérée, ce qui vous a d'ailleurs conduit, Monsieur le 1er Adjoint, cher Jean-Jacques, à signer les autres actes de la collectivité relevant normalement du Maire. La maladie, aussi regrettable qu'elle soit, et l'empêchement ne sauraient être à éclipse, en fonction des arrangements du moment. il faut choisir, soit les

autres actes ont été incompétemment signés avec des problèmes, dans ce cas, de sécurité juridique que, j'espère, vous avez fait expertiser, soit alors ce sont bien les arrêtés de retrait qui auraient dus être signés par une autre autorité que le Maire empêché, alors que c'est lui qui les a signés.

- Enfin, c'est le plus important, les adjoints bénéficient, en droit, d'une priorité par rapport aux conseillers municipaux pour l'attribution des délégations des fonctions du maire, et le maire ne peut, sans méconnaître les dispositions de l'article L.2122-18, retirer des délégations à des adjoints non encore démissionnaires, tout en maintenant des délégations à des conseillers municipaux. a la date du 26 juin 2019, les retraits de délégation aux adjoints ne pouvaient donc pas intervenir légalement, et ces délégations ont donc été retirées illégalement dans la mesure où d'autres conseillers municipaux disposaient encore de ces délégations. Vous avez confondu vitesse et précipitation avec, pour conséquence, plusieurs entorses à la légalité. Je vous remets ici, d'ailleurs, la décision du Conseil d'Etat se rapportant à cette procédure du retrait de délégation qui rappelle bien, comme condition de la légalité des retraits, l'absence de délégations confiées à un conseiller municipal.

Nous vous invitons, Monsieur le 1er Adjoint, pour sortir de cette situation qui ne fait plaisir à personne, dès lors que, politiquement, les choses sont claires, encore une fois, faut-il respecter les textes et les procédures, soit à reprendre les arrêtés de retrait des délégations dans le respect des règles de compétence auxquelles vous êtes soumis, et le fond que je viens de rappeler (article L.2122-18 du Code), soit vous attendez quelques instants – vous êtes en contact, je crois, avec la Préfecture puisque vous avez, de vous-même, mentionné les échanges que vous avez eus avec le Cabinet de Monsieur le Préfet – et vous vous assurez de l'acceptation par Monsieur le Préfet du Département, ce qui serait, d'ailleurs, assez délicat à son endroit, l'acceptation de nos démissions, ce qui aura, évidemment et vous le savez, pour effet, juridiquement, de faire tomber nos délégations dans le respect du droit.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Merci, Monsieur DECOUT.

M. Rémi DECOUT : Nous ne participerons pas, si vous maintenez ces délibérations, à un vote qui conduirait l'ensemble du Conseil municipal, y compris les conseillers de la majorité, à voter pour des délibérations illégales.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je constate, Monsieur DECOUT, que si vous nous reprochez vitesse et précipitation, cela n'aura pas été votre cas puisque les dossiers que vous me donnez étaient en sous-préfecture le 5 juillet. Donc, je pense que, là, effectivement, vous n'avez pas confondu vitesse et précipitation, et que vous avez attendu. C'est pour cette raison que, nous, pensant que vous l'aviez fait, nous avons mis en place les procédures. Je demande à l'administration si, effectivement, ils ont des éléments à ajouter.

M. Francis SELLAM : En tout cas, je peux vous dire qu'il y a bien une jurisprudence de la part du Conseil d'Etat concernant ces votes de délégation, et je vous rappelle qu'on est droit dans nos bottes puisqu'on n'a pas eu d'analyse juridique avant, de votre part, Rémi, puisque vous étiez en charge de ça et on ne vous a jamais entendu. C'est quand même très sympathique de vous entendre, aujourd'hui, avoir une analyse, alors que vous avez été adjoint pendant 5 ans, sans avoir jamais...

M. Rémi DECOUT : Je n'ai pas démissioné, mon cher.

M. Francis SELLAM : En tout cas, vous n'avez jamais fait d'analyse juridique, c'est étonnant. Toujours est-il qu'une chose est sûre, c'est qu'on est droit dans nos bottes, et que je vous recommande d'aller au Tribunal administratif. On sera bien curieux de savoir qui aura bien raison. En tout cas, la jurisprudence nous donne raison, et j'invite le Conseil municipal à voter pour. Merci.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qui décide de maintenir Monsieur DECOUT dans ses fonctions de maire-adjoint ? Merci.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qui est contre ? Abstentions ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article unique : Décide de ne pas maintenir Monsieur Rémi DECOUT, troisième adjoint, dans ses fonctions.

Pour : (21)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (12)
Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

3 . Maintien ou non du quatrième adjoint dans ses fonctions

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qui décide de ne pas maintenir Monsieur Areski OUDJEBOUR en tant que huitième adjoint dans ses fonctions ?

Qui décide de maintenir Monsieur Areski OUDJEBOUR dans ses fonctions ?

Qui s'abstient ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article unique : Décide de ne pas maintenir Monsieur Areski OUDJEBOUR, quatrième adjoint, dans ses fonctions.

Pour : (21)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (12)
Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

4 . Maintien ou non du huitième adjoint dans ses fonctions

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qui décide de ne pas maintenir Monsieur Pierre MARCHADIER en tant que huitième adjoint dans ses fonctions ?

Qui décide de maintenir Monsieur Pierre MARCHADIER dans ses fonctions ?

Qui s'abstient ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article unique : Décide de ne pas maintenir Monsieur Pierre MARCHADIER, huitième adjoint, dans ses fonctions.

Pour : (21)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (12)
Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

5 . Détermination du nombre d'adjoints

M. Jean-Jacques GRESSIER : Conformément à l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Par délibération du 7 avril 2014, nous avons fixé à 9 le nombre des adjoints. Vous venez de vous prononcer sur le non-maintien des trois adjoints dans leurs fonctions suite au retrait par Monsieur le Maire de leurs délégations de fonctions respectives. Les trois postes devenus vacants peuvent être supprimés. Cela porte le nombre d'adjoint à 6 au lieu de 9. En conséquence, le tableau des adjoints s'en trouve modifié. Chacun des adjoints de rang inférieur à celui qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Je vous propose de décider de la suppression des trois postes d'adjoint devenus vacants, et de réduire à 6 le nombre d'adjoints, ainsi que de prendre acte du nouveau tableau des adjoints annexé à la présente délibération.

M. DE CAZENOVE : Monsieur le Président, c'est juste pour dire que je trouve un peu surprenant que l'occasion n'aie pas été saisie par la majorité pour élargir l'équipe. Je tiens d'emblée à dire que je ne postule pas pour les collègues, ici, qui ont beau jeu de reprocher à l'opposition son faux nez, mais on ne va pas développer là-dessus. Effectivement, vous aviez trois adjoints qui exerçaient leur délégation – l'idée n'est pas d'en juger la manière, mais ils avaient une délégation, en tout cas – puisqu'ils ne font plus partie de l'équipe, parmi la myriade de conseillers municipaux qui sont là, pourquoi ne pas recourir à des compétences que j'estime réelles, plutôt que de fonctionner en équipe très resserrée, ce qui, à mon avis, n'est pas dans l'intérêt des Joinvillais. Trop de délégations concentrées au sein d'une même et seule personne, on a bien pu voir que cela... C'est juste pour soulever la problématique, mais après, cela ne me regarde sûrement pas, mais la question aurait pu se poser pour la dernière année de la mandature.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On va regarder la question.

Mme Chantal COLIN : Ma question se rapproche de celle de Pascal. Pendant 5 ans, 9 adjoints ont été nécessaires, et là, on tombe à 6. Est-ce qu'il n'y a pas une incohérence ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : La réponse est que Monsieur le Maire va prendre un peu de temps pour réfléchir à ce que vous proposez. Effectivement, on vient surtout d'évoquer vitesse et précipitation, et là, pour une fois, on ne se précipite pas trop.

Mme Chantal COLIN : Le temps est limité, maintenant.

M. Jean-Marie PLATET : Avant d'aborder le sujet, mais les deux seront liés, pour moi, je tenais à faire part des raisons de ma démission de conseiller délégué. En effet, je ne supportais plus la situation des conseillers d'opposition qui ne sont jamais invités officiellement, comme leurs collègues de la majorité, lors des cérémonies patriotiques. A chaque manifestation, j'ai eu droit à des doléances de leur part à ce sujet, ce que je comprenais. Avec quelques élus de la majorité qui pensaient comme moi au sujet de leur invitation, nous avions réussi à convaincre Monsieur le Maire de les inviter lors de la

cérémonie du 11 novembre 2018, la dernière année du centenaire. Parmi ces collègues qui étaient d'accord avec moi, il y a Jeannine CHERY. Malheureusement, lors du premier semestre 2019...

Intervention hors micro

M. Jean-Marie PLATET : Oui, mais qui était d'accord avec moi...

Intervention hors micro

M. Jean-Marie PLATET : ... pour appuyer ma demande de les inviter officiellement. J'ai bien dit ce que j'ai dit. Malheureusement, pour le premier semestre 2019, la situation est revenue comme par le passé, ce qui m'oblige à rendre cette belle délégation qui devait, pour moi, tous nous réunir. Je ne trouve pas du tout républicain cette façon d'agir, surtout, en plus, pour un maire qui est adhérent au parti Les Républicains. Je vais arrêter là. Lors des cérémonies, je peux vous dire que j'avais des soutiens, tant des autorités militaires, du moins qui étaient d'accord, que du député et d'autres élus joinvillais.

Maintenant, je vais aborder le sujet par rapport à cette délibération. Je propose au 1er Adjoint au maire qu'il y ait une suspension de séance, en vue de rétablir Madame Jeannine CHERY qui était adjointe jusqu'à un certain moment et qui avait été obligée de rendre son poste d'adjointe au profit d'un autre collègue qui est absent aujourd'hui. Je pense que Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale sont honorés de cette chose. Je crois qu'on lui a enlevé son poste d'adjointe pour une question de « limite d'âge ». Je pense que même à son âge, elle a été capable d'être adjointe à la petite enfance, et je serai le premier et deux ou trois à voter pour qu'elle soit de nouveau adjointe. Si j'ai pris une certaine décision, cela en a surpris peut-être beaucoup, mais il y a des choses que je n'arrivais plus à supporter. Pour moi, tout le monde doit être à égalité, tous les Joinvillais. On n'a pas demandé aux Joinvillais qui sont morts pour la France s'ils étaient de droite, de gauche, du centre, écologiste, ou ce qu'on veut. A l'époque, il n'y avait pas les écologistes, le parti écologiste n'existait pas. Pour moi, c'est une action purement personnelle, mais je souhaite qu'on rétablisse une certaine injustice par rapport à Jeannine CHERY. Je n'en rajouterai pas plus.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Jean-Marie, je te remercie pour tes deux messages, le premier parce que j'ai vécu, comme toi, plusieurs années, les commémorations, et j'ai toujours dit que quelque soit la politique, nous devons honorer les morts. C'est la première chose que nous devons faire et être présents à nos cérémonies. Donc, je te remercie de ce message parce que je pourrais très bien dire le même message que toi. Pour le deuxième vis-à-vis de Jeannine CHERY, effectivement, je suis aussi d'accord avec toi, mais je ne suis qu'un intérimaire, et Monsieur le Maire a pris cette décision. Je vais lui en faire part, et c'est à lui de prendre la décision.

M. Jean-Marie PLATET : Par contre, si nous votons, aujourd'hui, sur six postes, demain, il faudra revoter pour en recréer un 7ème ou un 8ème ou un 9ème. C'est pour cette raison que je pense qu'on peut faire une suspension de séance.

Mme Virginie TOLLARD : Jean-Marie, on a noté. Je crois que c'est Monsieur le Maire qui va décider.

M. Jean-Marie PLATET : Je vais m'abstenir de voter, sans réponse positive, par rapport à ma proposition.

Intervention hors micro

M. Jean-Jacques GRESSIER : Le micro n'était pas ouvert, tu m'excuseras. Donc, je propose, effectivement, que nous le mettions au procès-verbal du Conseil municipal, et que Monsieur le Maire prenne la décision dès son retour que j'espère proche.

M. Olivier AUBRY : Je voudrais, en tant qu'élu d'opposition, et je pense être le porte-parole non seulement de tous mes collègues d'opposition, mais aussi de tous les Joinvillais, dire combien je souscris et je remercie Jean-Marie PLATET pour ses propos. Depuis des années, nous n'avons de cesse de rappeler qu'effectivement, les élus d'opposition sont mis à l'écart d'un certain nombre de manifestations, d'initiatives. L'exemple qui a été donné, à savoir celui du devoir de mémoire, de la transmission de la mémoire, était un des plus significatifs, dans la mesure où il représente ce beau triptyque, « Liberté, Egalité, Fraternité », qui sert de devise à notre République et qui est inscrit sur le

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

fronton de la Mairie de Joinville comme sur chacun des plus de 35 000 frontons des mairies de France, et qui rappelle que c'est notre devise.

Je voudrais dire qu'il n'y a pas, d'un côté, les bons élus, et d'un autre, les méchants élus. Il n'y a pas, aujourd'hui, 8 méchants supplémentaires. Il y a des élus qui représentent la population, qui parlent en son nom, et quand on met à l'écart un groupe d'élus, ne serait-ce qu'un élu, on insulte, ou en tout cas, on met à l'écart tous les Joinvillais. Donc, vraiment, je voudrais insister sur ce point. Il y a une équipe, des élus, quelle que soit leur position, qui œuvrent pour le bien commun de la ville au nom de valeurs. Je crois qu'il faut vraiment que le Conseil municipal donne l'exemple en respectant et en faisant respecter ces valeurs.

M. Virginie TOLLARD : D'accord, Monsieur AUBRY, entendu, mais pour venir aux commémorations, on n'a pas besoin d'une invitation du Conseil municipal. Tous les Joinvillais peuvent s'y rendre.

M. Olivier AUBRY : Il faut que tous les élus soient traités de la même façon. Je ne demande pas un bristol, mais je demande simplement que tous les élus soient sur un pied d'égalité. Les commémorations sont peut-être les plus représentatives, mais il n'y a pas que. Il y a des manifestations. Je ne sais pas, mais je peux donner l'exemple des médailles du travail ou du CMEJ, le conseil des enfants et des jeunes, donc cela veut dire qu'on apprend à des enfants, à du CM1/CM2 que lorsqu'ils ne sont pas d'accord, ils excluent et ne font pas venir. Respectons, et pas seulement nous parce qu'à la limite, respectons les Joinvillais, la population, la démocratie, et les valeurs de notre République dont nous sommes les garants à Joinville.

M. Virginie TOLLARD : Je ne parlais pas que des élus, mais aussi des Joinvillais, dans l'ensemble. C'est pour cela.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Merci, s'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article 1er : Décide de la suppression des trois postes d'adjoints au Maire devenus vacants et détermine à six le nombre d'adjoints au Maire.

Article 2 : Prend acte du nouveau tableau des adjoints, annexé à la présente délibération.

Pour : (20)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour

Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Contre : (3)
Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (10)
Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

6 . Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019

M. Jean-Jacques GRESSIER : Avez-vous des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, approuvons le procès-verbal du 26 mars 2019.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article Unique : Approuve le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2019.

Pour : (32)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)
Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

7 . Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

Il y a une remarque de Monsieur DECOUT et de Monsieur OUDJEBOUR.

M. Rémi DECOUT : Merci, Monsieur le 1er Adjoint. Je voudrais revenir sur un point. Nous avons des débats, des sensibilités différentes, des accords, c'est très bien, sur un certain nombre de sujets, des discordances sur d'autres, mais pour la bonne tenue de nos échanges, même s'ils peuvent être un peu vifs – et la politique, ce n'est pas aseptisé – pour le respect du mandat qui nous a été donné pour la population, il y a des terrains relativement boueux dans lesquels il vaut mieux ne pas s'aventurer, et je pense, en particulier ici, à l'exploitation politicienne qui a été faite par notre collègue, Francis SELLAM, des attentats terroristes qui ont ensanglanté la France se mettre en avant, en tant que grand Tartarin de Joinville, grand défenseur de la commune, seul présent sur le terrain, bravant le danger sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Pardon de faire état de quelques éléments personnels, mais en matière de sécurité, on a toujours à apprendre des vrais spécialistes que j'ai, pour ma part, côtoyé dans des fonctions antérieures comme sous-préfet, comme directeur général de la Police nationale. J'ai assez à apprendre, sur ce point, de Francis SELLAM qui prétend, sans doute, dans notre commune, à l'exercice prochain de hautes responsabilités, mais qui ne voit même pas qu'il se discrédite une nouvelle fois après tant d'autres dérapages, par ses emportements, ses outrances et ses invectives. Le débat public mérite mieux, et je ne descendrai, pour ma part, dans le caniveau. Je tenais à vous faire publiquement cette mise au point.

M. Areski OUDJEBOUR : Dans le prolongement de ce que vient de dire mon collègue, Rémi, je prends très brièvement la parole, et je dis dans les yeux à Francis SELLAM de revenir sur les propos tenus lors du dernier Conseil municipal. Je tiens à dire ici que j'ai été particulièrement choqué face aux insinuations malveillantes et abjectes que vous avez proférées à mon encontre. Davantage encore que la remise en cause de mon intégrité, vous avez osé instrumentaliser le drame vécu par une jeune enfant joinvillaise. Voilà qui ne vous grandit pas. Je souhaite, par ces mots, mettre fin à cette polémique, tout en soulignant le mépris que j'éprouve face à votre comportement scandaleux, absolument contraire à mes valeurs.

M. Pascal DE CAZENOVE : Effectivement, c'est lié. Le procès-verbal qu'on nous demande d'approuver, puisque c'est la question, édulcore un peu, pour des raisons qui pourraient se comprendre, notamment vis-à-vis de l'intérêt que les Joinvillais peuvent porter au Conseil municipal, et ne retranscrit pas tout à fait fidèlement les échanges qui se sont tenus. Par exemple, on a la réponse d'Areski, mais on ne sait pas à quoi il répond parce que la phrase de Francis est coupée. Ce n'est pas grave.

Intervention hors micro

M. Pascal DE CAZENOVE : Alors, que ce soit compliqué de tout entendre quand tout le monde parle en même temps, c'est une chose, mais de fait, il y a quand même des passages…

Intervention hors micro

M. Pascal DE CAZENOVE : Oui, mais je le réécouterai. Il y a un certain nombre de propos qui sont édulcorés. Du coup, pour une fois, et on ne le fait pas de manière systématique, je voterai contre ce procès-verbal.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur SILVESTRE.

M. Stephan SILVESTRE : Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, cela a été dit que dans le brouhaha et les micros fermés, il y a eu beaucoup d'invectives qui ont été dites. Cela arrive aussi dans les conseils précédents. Je vous invite tous, mes chers collègues, si vous voulez être retranscrits correctement, à ouvrir vos micros, à parler quand le Président vous donne la parole, à la libérer quand on vous demande de la libérer, et chacun peut parler dignement à son tour.

M. Areski OUDJEBOUR : On n'est pas à l'école, Monsieur SILVESTRE. Vous n'êtes pas notre professeur. Vous n'êtes pas professeur, ici, et on n'est pas vos élèves. On sait comment se tenir, Monsieur SILVESTRE.

Mme Virginie TOLLARD : Areski, il a raison. C'est simple, comme consigne.

M. Rémi DECOUT : Le plus simple, c'est de ne pas tenir certains propos. Arrêtons.

M. Stephan SILVESTRE : Il y a peut-être eu aussi quelques insultes qui ont été proférées par la suite et qui n'ont pas été retranscrites, Monsieur DECOUT.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article Unique : Approuve le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2019.

Pour : (21)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Contre : (3)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

Abstention : (9)
Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

8 . Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du conseil municipal en application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. Jean-Jacques GRESSIER : Avez-vous des remarques ?

M. Michel LAVAL : Oui, Monsieur le 1er Adjoint, il s'agit du même tableau que celui qui a été présenté fin juin, c'est bien. Je trouve quand même que cela a trahi un certain manque de réactivité de nous donner les marchés conclus du 27 novembre 2018 au 15 mai 2019. Le 15 mai 2019, cela fait un mois

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

et demi, donc il n'y a pas de marché qui ait été passé depuis un mois et demi. Je trouve que c'est une vue un peu datée. De surcroît, ce récapitulatif commence au 27 novembre 2018. Il y a, là-dedans, trois arrêtés qui auraient dû figurer dans le récapitulatif précédent, celui du Conseil municipal de fin mars qui disait nous communiquer les marchés conclus jusqu'au 1er mars. Donc, je m'explique mal ce retard d'affichage, ainsi que ces chevauchements. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qui peut répondre ?

Intervention hors micro

Mme Chantal COLIN: Il s'agit de l'étude de gestion des établissements d'accueil de la petite enfance. Il y a 24 500 €, plus de 2 000 à 2 500 € de réunions. A quoi cela sert, et quel est l'objectif qui est recherché dans l'organisation de ces réunions pour l'accueil ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est le cabinet CITEXIA ?

Mme Chantal COLIN : Oui.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Peut-on vous répondre après, Madame COLIN ?

Mme Chantal COLIN : Oui, bien sûr. Il y a un deuxième point aussi concernant l'équipement et l'exploitation du stationnement. Le marché est-il conclu et avec qui ? Les commandes ont été passées par Monsieur le Maire, alors que le Conseil municipal ne s'était pas encore prononcé sur les modalités de mise en place.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Pour le stationnement, nous avons une délibération un peu plus tard. C'est la société SAEMES qui a été choisie par une commission d'appel d'offres.

Mme COLIN : D'accord, par un appel d'offres.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Oui, il y a eu une commission d'appel d'offres qui a choisi cette société, mais on le verra un peu plus tard dans une délibération.

Mme COLIN : Dans une délibération suivante, OK.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous passons au vote.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article Unique : Prend acte des décisions prises par le Maire ou le cas échéant par l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du code précité, dans le cadre de l'article L 2122-22 du même code et en vertu de la délégation d'attribution accordée par délibération du 20 février 2019.

Pour : (32)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)
Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

9 . Budget principal de la commune - Approbation du compte de gestion 2018

M. Francis SELLAM : Bonjour tout le monde. Je vous rappelle que notre comptabilité est contrôlée par la Trésorerie générale, donc il y a un compte de gestion qui est suivi par la Trésorerie, et nous, nous avons le compte administratif. L'objectif est que les deux comptes coïncident à la fin, ce qui est le cas. Comme c'est le cas, et qu'on a les mêmes résultats, que ce soit au compte de gestion ou au compte administratif, la Trésorerie générale approuve nos comptes.

Le détail que vous avez est lié à l'ACTEP qui était l'ancienne intercommunalité. C'est juste un reliquat de 3 k€, mais c'est simplement un exercice comptable. L'objectif était d'arriver aux mêmes comptes, ce qui est le cas.

Avez-vous des questions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article Unique : Adopte le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2018 dressé par le comptable public, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit

Section de fonctionnement

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Résultat de l'exercice + résultat de l'ACTEP intégré au compte administratif 2018	5 242 217,69 € 3 021,71 €
Résultat antérieur reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	5 245 239,40 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	498 404,25 €
Résultat antérieur reporté en section d'investissement + résultat de l'ACTEP non encore intégré au compte administratif	56 189,97 € 444,18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	555 038,40 €

Pour : (29)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (4)
Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble")

10 . Budget annexe du Port de plaisance - Approbation du compte de gestion 2018

M. Francis SELLAM : C'est le même principe pour le Port de plaisance. C'est le compte de gestion qui a été approuvé par la Trésorerie générale.

Avez-vous des questions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, on a deux abstentions.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article Unique : Adopte le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2018 dressé par le comptable public, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	3 908,33 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	108 178,52 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	112 086,85 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	36 983,82 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 10 286,79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	26 697,03 €

Pour : (31)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (2)
Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

11 . Budget annexe du Cinéma - Approbation du compte de gestion 2018

M. Francis SELLAM : C'est le même principe pour le budget du Cinéma. Donc, la Trésorerie générale a approuvé nos comptes. Elle a approuvé le compte administratif, et elle a le même résultat que nous.

Avez-vous des questions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article Unique - Adopte le compte de gestion du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2018 dressé par le comptable public, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	1 352,44 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	60 095,68 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	61 448,12 €

12 . Budget principal de la Commune - Adoption du compte administratif 2018

M. Francis SELLAM : C'est le compte administratif. On ne va pas le lire parce qu'on a quand même pas mal de point à faire. Cela a été passé en commission des finances aussi, donc on va passer directement au jeu des questions. Olivier.

M. Olivier AUBRY : Je vote contre en vote de cohérence puisque j'étais contre le budget principal, mais j'aimerais juste souligner que, cette année, j'ai vu que la réalisation, en termes d'investissements, était faible, enfin, autour de 52 %. C'est une observation que je fais par rapport aux

autres années. Merci.

M. Areski OUDJEBOUR : Mes chers collègues, dans la note de synthèse qui nous est adressé, il ressort que malgré une hausse des dépenses d'équipement de 3 millions d'euros par rapport à l'année dernière, comme le rappelait mon collègue à l'instant, Olivier AUBRY, nous ne sommes qu'à 52 % de réalisation. Je souhaiterais d'abord connaître la liste des 48 % du programme d'investissement qui ont dû être décalés, ainsi que les raisons qui motivent ce décalage.

Monsieur le Maire adjoint, depuis deux ans, nous avons voté tous les budgets. Nous les assumons parce qu'on connaît déjà la réponse que vous allez nous faire. Vous-même, vous vous enorgueillissez qu'aucune ville de notre strate démographique ne pouvait afficher de telles dépenses, je vous reprends, d'investissement à hauteur de 28 millions d'euros en 2017 et en 2018. Vous nous avez proposé, et nous les avons votés en vous faisant confiance, des budgets avec des investissements énormes, et chaque année, il y a tout juste la moitié qui est réalisée. Alors, ma question est simple. Est-ce pertinent de faire de l'affichage parce que, pour nous-mêmes, les collègues et l'ensemble des Joinvillais, ce qui nous intéresse, ce sont les réalisations ? Par ailleurs, n'alourdissons pas la fiscalité, on en a déjà parlé – mon collègue Rémi en a déjà parlé longuement lors des derniers conseils municipaux, et notamment lors du vote du budget – pour financer des investissements qui ne sont payés que deux ou trois ans plus tard, sachant que nos recettes fiscales, et vous le savez, la dynamique des recettes fiscales, sont, notamment pour Joinville, de 964 € par habitant, c'est-à-dire qu'elles sont 20 % au-dessus des moyennes départementales de la strate qui sont à 791 € par habitant, et encore plus au niveau national puisqu'on est à 554 € par habitant.

Je ne reviendrai pas sur la taxe d'ordures ménagères qui a également été évoquée longuement par notre collègue, Rémi DECOUT, lors de l'avant-dernier Conseil municipal, et qui a généré de l'excédent, ce qui explique, encore une fois, qu'on a fait trop payer aux Joinvillais.

Monsieur SELLAM, je vous le dis, vous avez eu la chance d'être un des rares adjoints à pouvoir bénéficier, lors des conseils municipaux, d'une assistance de la Direction générale, d'ailleurs, qui est là en intranet, et qui vous donne toutes les réponses. Elle vous a donné, encore une fois, tout à l'heure, la réponse à la question de mon collègue, Rémi, en préambule, en temps réel via intranet, ce qui n'a pas été le cas pour les adjoints que nous étions, pour débattre sereinement, efficacement, dans cette instance qu'est le Conseil municipal. Je vais donc poser ma question directement à la source pour qu'en guise de réponse, comme pour le reste, l'original est toujours meilleur que la copie. Déjà, tu peux répondre, et après, je reviens.

Mme Virginie TOLLARD : Sauf qu'on est censé s'adresser à Monsieur SELLAM et pas forcément au service.

M. Areski OUDJEBOUR : Mes chers collègues, je ne suis pas dupe. Je suis derrière les services, et depuis le début de la mandature, Monsieur SELLAM est en direct via l'intranet connecté avec lui, pour pouvoir l'alimenter dans les réponses qui sont formulées par nos élus, déjà, de l'opposition, et nos élus du Conseil municipal de la majorité.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur SELLAM répond.

M. Francis SELLAM : Pour commencer, sur la première partie de la question concernant les investissements, effectivement, on a un taux de réalisation qui peut paraître faible. Je rappelle juste qu'effectivement, 52 % - je ne vais pas vous faire la liste des travaux parce que c'est Jean-Jacques GRESSIER qui est en charge de l'urbanisme et des gros travaux – sachez que cela ne veut pas dire qu'on n'a rien fait. Cela veut dire que c'est engagé, mais que ce n'est pas payé. C'est ce que cela veut dire, donc la liste des travaux qui sont en cours, qui ne sont pas finalisés, on a, en face, l'allée avec le futur jardin. On vient de finir Simone Veil, mais on n'a pas tout à fait fini de payer. On est en train de continuer la rue de Paris qui est en cours de finalisation, etc. Donc, effectivement, il est normal qu'aujourd'hui, au niveau des restes à réaliser et de ce qu'on a engagé, mais qui n'est pas en cours de paiement, on soit à 52 %, ce qui n'est pas illogique par rapport à la masse de travaux qu'on fait.

Il n'y a pas besoin d'aller très loin. Il suffit de sortir et de descendre sur le parvis pour voir qu'il y a une évolution de la ville et qu'effectivement, l'ampleur des travaux qui sont engagés fait qu'il y a une difficulté à pouvoir tout gérer, et qu'on ne rencontre pas des problèmes. Je pense tout simplement à un arbre qui gêne, qui bloque, parce qu'en dessous, il y a un réseau et qu'il faut tout décaler. Du coup,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

cela engage aussi des modifications sur les paiements, etc. Donc, non, il n'est pas illogique, par rapport à la masse de travaux que l'on fait au quotidien, d'avoir un taux de réalisation qui peut paraître aussi bas, mais sachez quand même qu'en 2019, cette année, on est en fin de parcours pour pas mal de projets, ce qui fait qu'on devrait avoir un taux de réalisation plus fort pour l'année 2019.

Après, concernant le fait que j'ai la chance et le soutien d'avoir une équipe administrative, je ne m'en cache pas, et il n'y a pas besoin d'avoir intranet, d'ailleurs. Je rappelle que je remercie chaque fois les équipes, aussi bien Emilie BLANCHARD, Julien GAYET ou Clément LEROY, avec lesquels je travaille, bien sûr, ainsi que Madame Quynh DO PHAN. Je vous rappelle que les services sont à l'entière disposition de tous les élus, que tous les élus ont la possibilité de monter dans les services, de faire des formations, et qu'effectivement, comme nous faisons tous ici autour de cette table, avec nos téléphones portables, les SMS qui sont envoyés pour faire des lectures de questions, etc.

M. Areski OUDJEBOUR : Vous êtes en direct avec les services, là.

M. Francis SELLAM : Rien ne nous empêche d'être en direct. Monsieur Areski, s'il vous plait. Laissez-moi parler. Vous prendrez votre part après, d'accord. Je vous rappelle que c'est un espace démocratique, ici, et qu'il faut savoir le respecter. Donc, merci. Vous prendrez la parole quand ce sera votre tour, merci.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Madame FIORENTINO rejoint le Conseil.

M. Francis SELLAM : Très bien, bienvenue à toi. C'est ce que j'avais à vous dire sur ces quelques points. Effectivement, c'est le compte administratif où il est vrai que nous avons un faible taux de réalisation, mais il est logique par rapport à l'investissement.

Maintenant, concernant un peu les impôts, là, ce n'est pas une réponse numérique, c'est un travail que j'ai fait en amont. Effectivement, vous parlez de la TOM. Oui, on a dû la rétablir au moment du transfert de compétences sur l'EPT, mais je vous rappelle quand même qu'à aucun moment, le service juridique, l'adjoint au service juridique ne nous a fait une note, n'a alerté les services, le Maire, les conseillers ou les délégués adjoints, concernant la possibilité d'un risque sur la TOM, donc j'en suis un peu... Je parle de l'adjoint en charge du service.

Maintenant, la baisse des impôts…

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : Non, je n'ai pas fini. J'étais juste en train de faire une pause, mais je vous laisserai la parole après. Il n'y a pas de problème.

M. Rémi DECOUT : Comme la pause était un peu longue, je pensais que tu avais fini.

M. Francis SELLAM : Non, j'essaie de peser mes mots. En fait, vous dites que la pression fiscale est forte. C'est vrai, et nous assumons tous ici, la majorité dont vous avez fait partie quand on a voté les taux. Maintenant, vous voulez parler d'une baisse de taux, mais c'est un peu facile d'avoir ce type de réaction, sachant que nos investissements – là, je parle gymnase, école, etc. – font qu'automatiquement, cela impacte aussi du fonctionnement. Vous voulez qu'on limite ? Très bien. Je vous rappelle quand même qu'on a perdu, au niveau des taxes professionnelles telles que les eaux de Paris qui sont passées en syndicat, 250 k€. Je ne vais pas vous faire toute la liste, vous les connaissez, mais maintenant, j'ai quand même aussi une autre question : à quoi ont servi ces impôts ? Ils ont servi aussi à l'extension de Jougla, l'école de danse. Ils ont permis d'avoir une police jusqu'à 21 h et minuit le week-end, de continuer à recruter des policiers puisqu'on était en difficulté et qu'il a bien fallu qu'on remette la machine en route. Je vous rappelle aussi que cela a permis au périscolaire de pouvoir continuer à offrir des prestations de qualité et de répondre à toutes les problématiques. Cela a permis également une nouvelle ludothèque, la construction d'un guichet unique et d'une bibliothèque qui va ouvrir au mois de septembre. Je rassure tous les Joinvillais qui écouteront notre enregistrement.

Il y a un dernier point, tout de même. On fait des économies, mais je fais quoi ? Je supprime du périscolaire, des animateurs ? C'est toujours facile, mais pointer du doigt l'augmentation et dire qu'on perdrait trop, alors que depuis le début, nous sommes dans l'investissement, nous avons amélioré

tous les services dont les vôtres, aussi. Je vous rappelle que la culture a été augmentée. Nous avons refait une salle Prévert. Donc, à un moment donné, il faut savoir où on va chercher l'argent si vous voulez réellement baisser le niveau de la fiscalité. On arrête la police le week-end ? On ferme à 18 h tous les soirs ? Etc. Donc, il faut aussi réfléchir à ce qu'il y a derrière une baisse de fiscalité. Je vous passe la parole.

M. Areski OUDJEBOUR : Mon cher collègue, tout d'abord, vous évoquez les activités périscolaires, entre autres, parce que cela a toujours été aussi votre leitmotiv avec la réforme des rythmes scolaires, que la réforme des rythmes scolaires a coûté 400 k€ à la collectivité. Premièrement, cela a été un choix politique. Deuxièmement, il y avait un fonds d'amorçage qui alimentait cette offre de service nouvelle, et par ailleurs, je voulais, ici, avec mes collègues, Jeannine CHERY et Chantal ALLAIN, dire qu'il y a un contrat enfants jeunesse où on mobilise quasiment plus de deux millions d'euros par des subventions et des recettes extérieures pour pouvoir, notamment, apporter un service de qualité aux Joinvillais.

Simplement, je voulais vous dire aussi que les investissements 2018 sont financés principalement par l'autofinancement dégagé. On a quand même une épargne nette à 5.7 millions d'euros, par des excédents antérieurs de fonctionnement capitalisés en investissement pour plus de 5.6 millions d'euros, et par le recours à l'emprunt. La commune utilise peu ses réserves, et notamment ses fonds de roulement qui sont de 6 millions. Permettez-moi, à un moment donné, de poser de vraies questions et de dire que la ville de Joinville fait partie des villes les plus taxées en matière de taxe foncière. La dynamique des recettes, je vous l'ai dit, quand on voit le budget principal de la Ville avec une épargne très élevée. On a une épargne brute à plus de 6.9 millions d'euros, c'est vous qui le disiez, cher Francis, lors de chaque Conseil municipal, une épargne nette après remboursement des emprunts pour le financement des investissements de 5.7 millions, donc permettez-moi, à un moment donné, même si, bien évidemment, on a voté tous les budgets parce que ce qui compte, c'est le cadre de vie des Joinvillais, de se mettre autour de la table pour se dire qu'aujourd'hui, le faible taux de réalisation des investissements, 52 %, alors qu'on a inscrit, sur le budget 2018, plus de 26 millions d'euros, des restes à réaliser importants (plus de 7 millions d'euros en dépenses et 5 millions d'euros en recettes).

M. Francis SELLAM : Très bien, merci pour cette réponse, donc je vais faire une réponse assez courte. Oui, il y a un fonds d'amorçage, mais il est de 50 k€ par rapport au coût de 400 k€ du périscolaire.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : S'il vous plait, un peu de calme.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : S'il vous plait, je n'ai pas fini de répondre, donc on va prendre chacun son temps. L'espace démocratique, Rémi, tu nous l'as rappelé, il faut qu'il soit respecté par tout le monde. Merci.

Effectivement, on a une CAF très forte, là-dessus, j'assume totalement, mais combien de villes rêveraient d'avoir notre CAF ? Combien de villes rêveraient de pouvoir engager de tels investissements ? Cependant, une autre chose, aussi, est importante. Cette CAF – et je le répète parce que c'est la réalité économique du système – nous permet de pouvoir continuer à avoir ce niveau, ce train de vie pour les Joinvillais. Comme tu l'as dit puisque, toi-même, tu le précises, on a un superbe cadre de vie. Ce cadre de vie a un coût, et c'est une réalité. Donc, personne ne se plaint, ce n'est pas vrai, du cadre de vie qu'ils ont à Joinville. Personne ne se plaint du nouveau gymnase. Personne ne se plaint de l'école Simone Veil. Les parents sont heureux. Tout le monde sera bien heureux de pouvoir y avoir accès en vélo d'ici quelque temps.

J'ai une autre question, quand même. Aujourd'hui, vous parlez des impôts, mais il ne fallait pas hésiter avant. C'est un projet pluriannuel qu'on a mis en place. Depuis le début, vous auriez pu vous dire que vous n'étiez pas d'accord sur ce projet. Donc, effectivement, aujourd'hui, il est étonnant qu'on soit en train de parler de baisse des impôts, alors que cela fait des années – depuis 2014 pour ne pas le nommer – que vous votez tous les taux, tous les travaux. Merci.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur DECOUT.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

M. Rémi DECOUT : Merci, Monsieur le 1er Adjoint. Francis SELLAM nous dit qu'il pèse ses mots, mais le problème est que le choix des mots est un peu le choc du pipeau parce que l'argumentation qu'il avance depuis un certain temps, on la connaît, c'est toujours un peu la même rengaine. Je ne vais pas revenir sur les différents éléments techniques, très précis, qu'a donné avec beaucoup de conviction, d'abord s'agissant de la sous-réalisation, de mon collègue, Olivier AUBRY, et ensuite de notre collègue, Areski OUDJEBOUR.

Le premier point, pour la TEOM, cela fait longtemps qu'il avait été indiqué qu'on n'était pas tout à fait raccord. D'abord, je précise au passage que des distinguos sont faits entre les fonctions électives et les fonctions administratives. Apparemment, vous mélangez un peu les choses. Ce ne sont pas les adjoints et les élus qui font des notes. C'est l'administration qui le fait pour les adjoints, et les élus ne sont pas sous l'autorité de l'administration. C'est peut-être votre manière de fonctionner, mais ce n'est pas la mienne, et je crois que ce n'est pas celle de notre groupe, donc je voudrais remettre un peu les choses en ordre de ce côté-là. S'agissant de la TOM, le sujet a été indiqué. C'est le fait que la commune a touché des montants qui ne correspondaient pas exactement à ce qu'elle couvrait. Là où j'ai pointé un problème ces derniers temps, c'est le biais de présentation, c'est-à-dire une présentation qui n'est pas honnête quand vous présentez le rétablissement de la légalité, le retour à la normalité comme une baisse de la fiscalité liée à des efforts de gestion. C'est ce qui n'est pas sérieux ni honnête vis-à-vis des Joinvillais, et que j'ai dénoncé. Au lieu d'en tenir compte, vous avez persévéré dans l'erreur, et vous savez à quel point c'est diabolique selon le vieil usage.

La question, ensuite, des impôts, cela fait depuis le début que nous avons alerté progressivement, dans des réunions – vous avez d'ailleurs, pour certaines d'entre elles, été présent – en disant qu'attention, on a des taux d'impôts élevés. Notre député, député de la circonscription, Michel HERBILLON, dont on reconnaît les grandes qualités en matière de gestion publie, chaque année, un document très parlant où l'on voit que notre commune est parmi celles qui sont les plus imposées, qui imposent le plus les ménages. Il y a quand même un sujet. On a alerté, et à aucun moment, la barre n'a pu être redressée. Nous avons fini par en tirer les conséquences, mais on ne peut pas dire que les alertes n'ont pas été données.

Ensuite, vous ramenez cela sur la suppression de services pour les Joinvillais, mais il y a quand même deux sujets. Il faut arrêter de vouloir se faire, comme la grenouille, plus grosse que le bœuf. Quand on présente et qu'on fanfaronne autour de plusieurs millions d'investissements, plus de 20 millions, et qu'on est incapable, en réalité de les réaliser, à peine avec la moitié, c'est qu'il y a un problème. Il y a un problème de suivi, de mobilisation des équipes. Quand on promet à la population, au moins, on doit lui offrir les services qu'on lui annonce, sinon on lui raconte des histoires, et il faut, dans ce cas, assumer.

Sur la question, ensuite, s'agissant de la fiscalité, cette question, pour nous, n'est évidemment pas – je tiens à le dire publiquement, ici – de réduire les services aux Joinvillais. C'est, au contraire, de les continuer, de les améliorer. Je l'ai dit, nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait, collectivement, ici, à la fois les élus démissionnaires et un grand nombre de collègues dont j'ai salué plusieurs fois l'action. Je ne renie pas ce que nous avons fait ensemble, et la démarche que nous avons entreprise est une démarche qui, personnellement, nous a coûté aussi, émotionnellement, affectivement, mais il y a, à un moment donné, un choix de responsabilité dès lors qu'on fait le constat que nous ne partageons plus une vision, la même vision d'avenir pour Joinville.

La vraie question, derrière le budget, c'est de savoir si les équipements ont été calculés au plus juste, au meilleur prix. La commune vit très bien, les rentrées sont importantes, mais je crois qu'on finit par oublier que c'est l'argent des Joinvillais, et que cet argent doit être utilisé au mieux, au plus près des dépenses, avec une plus grande efficience.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est une accusation ?

M. Rémi DECOUT : Non, il n'y a aucune accusation.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Vous dites que c'est mal géré.

M. Rémi DECOUT : Vous n'y croyez pas vous-même, mon cher Jean-Jacques.

Mme Amèle SELLAM : Excusez-moi, je vous donne…

M. Rémi DECOUT : Je termine juste et je vous donne tout de suite la parole.

Mme Amèle SELLAM : Allez-y.

M. Rémi DECOUT : Je termine juste là-dessus. Il est évident que nous ferons, si nous arrivons aux affaires et que les Joinvillais et les Joinvillaises nous font confiance, un audit des réalisations qui ont été faites, et des raisons pour lesquelles un certain nombre de promesses n'ont pas été tenues.

Mme Amèle SELLAM : Simplement, je voulais vous dire qu'il est un peu tard, Monsieur. Vous parlez très bien, mais il est un peu trop tard pour sortir des choses qui sont complètement fausses. Il fallait partir plus tôt.

Mme Virginie TOLLARD : Je partage mon micro à gauche et à droite, et pour une fois, je vais aussi partager le micro à droite. Je crois que je vais rester à droite. Rémi, tu parles de promesses, mais quand on voit tout ce qui a été fait, effectivement, nous avons fait des promesses que nous avons réalisées. C'est ce que je voulais dire.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : Il faut faire attention sur le terme de 52 % parce que cela ne veut pas dire que les promesses ne sont pas réalisées, mais qu'elles sont en cours. La différence est bien une notion. Il y a l'éthique qui est différente, mais on peut jouer sur les mots.

Effectivement, sur la TEOM, quand on dit que ce sont les services qui sont là pour faire des notes, et effectivement, je tiens à le préciser, l'administration est aux ordres du Maire et du Conseil municipal, mais…

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : Oui, ils sont aux ordres, c'est-à-dire qu'une fois que les délibérations sont faites, ils mettent en application, ce qui est « être aux ordres ».

M. Rémi DECOUT: « Aux ordres », ce n'est pas une belle expression.

M. Francis SELLAM : Oui, on peut jouer sur la dialectique, mais reprenons quand même parce que vous m'avez déjà, encore une fois de plus, coupé. Je suis étonné que, chaque fois, vous essayiez de me couper. Cela ne correspond pas à ce que vous avez précisé la dernière fois, mais ce n'est pas grave.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : Non, ce n'est pas la même chose. Essayez d'arrêter de me couper, s'il vous plait.

Maintenant, il y a un point important quand même. Si, effectivement, l'administration n'est là que pour faire des notes, cela ne peut fonctionner aussi uniquement quand il y a un échange entre les élus qui ont les délégations, ou pas, d'ailleurs, et les services. Donc, Rémi, en étant au Conseil d'Etat, il me paraît normal et logique que tu puisses apporter une alerte auprès des services juridiques, comme nous…

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : Si, on a le droit d'apporter son expérimentation, aussi bien sur le périscolaire quand on apporte des idées, etc., comme j'ai pu le faire. Comme Virginie est enseignante, elle a aussi un regard sur l'éducation, et elle apporte aussi son expertise. Ce qu'on reproche…

M. Jean-Jacques GRESSIER : Restons dans le domaine de l'élu, s'il vous plait.

M. Francis SELLAM : Ce que l'on reproche aux élus, c'est d'être généralement hors sol et d'être

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

complètement décalé par rapport à leur délégation et leur ministère. Une preuve, donc il faut bien qu'on ait des gens du civil qui soient en capacité de parler avec l'administration. Mensonges, faites la liste et on verra bien.

Vous dites que vous nous avez alertés, je ne vois aucun Conseil municipal, aucun compte rendu de réunion où vous êtes présent et où vous alertez. Jamais. On peut faire toutes les délibérations du Conseil municipal, et à aucun moment, vous n'avez alerté sur l'augmentation des impôts et sur une mauvaise gestion. C'est assez étonnant. Puis, faudrait-il encore être présent à toutes les réunions, mais enfin, passons.

S'il vous plait, arrêtez de me couper.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : C'est quand même étonnant, vous donnez des leçons et vous n'êtes pas capable de les respecter. Merci.

Calcul au plus juste, cela ne veut pas dire qu'on n'est pas capable d'être en projection. C'est bien la grande différence. Vous demandez constamment que tout soit réalisé dans l'instant, mais ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible parce que notre objectif n'est pas de repeindre un parking pour l'année, et cela ne sera pas notre projet de l'année. Notre objectif d'investissement n'est pas de planter un arbre, mais d'en planter des dizaines. On refait le quai de la Marne actuellement, etc., donc, effectivement – je laisserai Jean-Jacques répondre s'il le faut – aujourd'hui, et je le répète, je le dis clairement à tous les Joinvillais, notre taux de réalisation est d'environ 52 %, mais il est en cours de réalisation. Il faut arrêter de croire et de rêver que des travaux se terminent au 31 décembre d'une année. C'est une question de logique, mais pour avoir cette logique, encore faut-il avoir une expérience aussi, peut-être, dans l'investissement et le travail de tout au long de l'année. Merci.

Si vous avez des promesses non tenues, n'hésitez pas à donner les exemples. Je passe la parole à Monsieur GRESSIER.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur SILVESTRE a demandé la parole.

M. Stephan SILVESTRE : Oui, pour compléter ce qui vient d'être dit. Je rappelle qu'on n'a jamais promis à la population des montants d'investissement. Monsieur DECOUT semble dire qu'on n'a pas tenu nos engagements, qu'on s'est targué de chiffres qu'on n'a jamais tenus. On ne s'est jamais engagé sur des montants d'investissement, mais sur des livraisons d'équipements. Tous les équipements qui ont été promis ont été livrés, ou sont en cours de livraison, ou seront livrés avant la fin de la mandature. Je pense que les Joinvillais en sont parfaitement conscients.

Mme Virginie TOLLARD : Exactement.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur Olivier AUBRY.

M. Olivier AUBRY : C'est simplement pour revenir et dire combien il est important – cela a été abordé tout à l'heure – de bien rappeler les fonctions des élus qui déterminent et conduisent la politique municipale des services qui ont une fonction technique, administrative, juridique. Bien entendu, ils ont aussi un devoir de réserve. Ce n'est pas à eux d'élaborer la politique. Je crois que c'est un point important parce que cela conditionne le bon fonctionnement du Conseil municipal, et encore une fois, la représentation des Joinvillais que nous avons en tant qu'élu.

M. Francis SELLAM : Je confirme, effectivement, que l'administration est au service du Conseil municipal et de ses conseillers délégués et adjoints, et que nous devons, aussi, apporter notre expertise, mais pour cela, faut-il encore s'investir comme le font la plupart d'entre nous. Merci à vous.

Je vous propose de passer au vote.

M. Areski OUDJEBOUR : Non, j'ai encore des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur Areski a des questions.

M. Areski OUDJEBOUR : J'ai une dernière question. Il est affiché, dans le rapport d'orientations budgétaires 2019, un emprunt à hauteur de 5.7 millions d'euros. En réalité, quand on regarde le budget prévisionnel 2019, cet emprunt s'élève à 8 millions d'euros. Ce qui m'interroge, c'est que le compte administratif qui nous est présenté cet après-midi présente un reste à réaliser d'emprunt de 4 millions d'euros. Or, quand on lit le BP 2019, les 8 millions intègrent-ils les 4 millions d'emprunt affichés dans le CA 2018, car sur le BP 2019, les restes à réaliser sont comptabilisés à part ? Pouvez-vous me répondre, s'il vous plait ?

M. Francis SELLAM : L'emprunt – c'est une fixation depuis 2014 – effectivement, on n'a pas encore emprunté l'intégralité de ce que nous avons mis en ligne budgétaire. Certaines opérations ont pris un décalage, donc seront achetées ou vendues et permettront d'être à l'équilibre à la fin de l'année. Je rappelle qu'on reste sur le compte administratif. Avez-vous d'autres questions ?

M. Areski OUDJEBOUR : Ce n'est pas ma question. Vous ne répondez pas à la question, là.

M. Francis SELLAM : Ce sera ma réponse. Merci beaucoup. Maintenant, y a-t-il d'autres questions ? Je vous demande de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article 1 - Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	5 245 239,40 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	5 245 239,40 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	498 404,25 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	56 189,97 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	554 594,22 €

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Article 2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
6 839 697,78 €	5 204 609,42 €

Article 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 - Confirme l'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2018 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2019 de la manière suivante :

•Recette d'investissement (compte 1068) : 5 245 239,40 €

Pour : (20)
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Contre : (11)
Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Pas de participation : (1)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous")

13 . Budget annexe du Port de plaisance - Adoption du compte administratif 2018

M. Francis SELLAM : Y a-t-il des questions sur ce point ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur DECOUT.

M. Rémi DECOUT : Ce n'est pas une question. Je profite parce qu'il est absent, et ainsi, sa modestie n'aura pas à en rougir, pour saluer l'excellent travail que fait notre collègue, Pierre MARCHADIER.

M. Francis SELLAM : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article 1er : Approuve le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du Port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	3 908,33 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	108 178,52 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	112 086,85 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	36 983,82 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 10 286,79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	26 697,03 €

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 : Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser), confirme l'affectation suivante :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 112 086,85 €

Pour : (30)
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (2)
Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

Pas de participation : (1)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous")

14 . Budget annexe du Cinéma - Adoption du compte administratif 2018

M. Francis SELLAM : Qui a des questions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article 1er : Approuve le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	1 352,44 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	60 095,68 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	61 448,12 €

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Restes à réaliser 2018	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 : Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser), confirme l'affectation suivante :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 0,00 €

Pour : (31)
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Abstention : (1)
Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

Pas de participation : (1)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous")

15 . Institution d'une redevance de stationnement sur voirie, de tarifs au parking de l'Hôtel de Ville et autorisation à signer la convention avec l'ANTAI

M. Jean-Jacques GRESSIER : Entre l'automne 2017 et le printemps 2018, nous avons mené une grande concertation sur l'organisation du stationnement à Joinville : mise en place d'une commission communale, consultation de diverses instances, organisation de cinq réunions publiques très fréquentées, diffusion de supports détaillés.

A l'été 2018, nous avons, avec la commission du stationnement, tiré les enseignements de ces échanges, en actant :

- Le besoin de mettre en place un stationnement de courte durée, payant, dans les zones de centre-ville, afin d'assurer le dynamisme commercial. Cette orientation est d'ailleurs compatible avec les objectifs fixés par le plan de déplacement urbain de l'Ile-de-France, qui encourage la mise en place d'un stationnement payant rotatif dans les secteurs commerciaux, notamment les centres-villes.

- La nécessité de prendre du temps pour la mise en place d'un stationnement résidentiel qui a nourri de très nombreuses interrogations de la part des Joinvillais.

Nous avons informé les Joinvillais de ces décisions dans le magazine municipal, et la Ville a abandonné la démarche initiale d'une délégation de service public globale, pour se concentrer sur la passation d'un marché comprenant la fourniture d'horodateurs, dont la moitié avec des monnayeurs. Pour l'aménagement du Bataillon et de l'Hôtel de Ville, la gestion et le contrôle du stationnement payant, l'offre de la société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement de la Ville de Paris a été retenue par la commission d'appel d'offres. Madame COLIN, cela répond à votre question de tout à l'heure.

La mise en place du service devra intervenir début septembre, de manière concomitante avec la livraison des aménagements réalisés sur la rue de Paris et la rue Vel Durand.

Si la décision de réglementer le stationnement relève du pouvoir de police du maire, l'institution d'une redevance de stationnement et les barèmes y afférents relèvent de la compétence du Conseil municipal, en application de l'article 2333-87 du Code général des collectivités territoriales. Il me semble toutefois important, pour votre bonne information, de préciser ici les modalités d'organisation générale du service. Nous avons distingué deux types de stationnement : le stationnement sur voirie et le stationnement en ouvrage dans le parking de l'Hôtel de Ville qui ne relève pas du même régime.

En ce qui concerne le stationnement sur voirie, voici les voiries soumises au paiement d'une redevance de stationnement :

- Avenue Gallieni,
- Avenue Jean Jaurès,
- Rue de Paris,
- Rue Emile Moutier, en partie, bien sûr,
- Rue Henri Vel Durand,
- Rue Hippolyte Pinson.

Ce sont, au total, 220 places qui sont concernées sur voirie.

Pour les modalités du stationnement, le barème tarifaire est joint à cette délibération, en rappelant que chaque véhicule pourra, bien sûr, bénéficier d'une demi-heure par demi-journée, de 9 h à 14 h, et de 14 h à 19 h.

Le stationnement sera payant du 1er janvier au 31 décembre inclus, du lundi au samedi inclus, de 9 h à 19 h sur l'ensemble de la zone, à l'exception du samedi matin sur l'avenue Gallieni, pour permettre la tenue du marché. Le stationnement sera gratuit les dimanches et jours fériés.

Le forfait post-stationnement applicable en cas de défaut ou d'insuffisance de paiement de la redevance de stationnement est fixé à 35 €. Ce montant est diminué, le cas échéant, du montant du dernier ticket de stationnement acquitté pour le stationnement constaté. L'application d'un FPS et son acquittement donnent droit à l'usager de stationner au même endroit pendant 4 heures à compter, soit du moment du paiement de la redevance, soit à défaut du paiement initial de l'établissement du FPS. Au-delà de cette durée, un nouvel avis de FPS peut être établi, conformément aux textes réglementaires.

Le contrôle du règlement de stationnement payant et l'application du FPS s'effectueront par voie dématérialisée. Suite à ce contrôle par voie dématérialisée, une notice d'information de l'établissement d'un FPS sera apposée, le cas échéant, sur le pare-brise du véhicule, précisant le numéro du FPS, la date, l'heure, et les moyens de paiement. Au moyen de cette notice, l'usager peut s'acquitter de son FPS à un coût minoré de 20 €, si son règlement s'effectue de manière rapide, c'est-à-dire sous 24 heures à partir de l'heure d'apposition du FPS.

L'avis de paiement du FPS sera également notifié à l'usager par voie postale, par l'intermédiaire de l'agence nationale du traitement automatisé des infractions, par convention avec la Ville, si le FPS minoré n'a pas été réglé. Un recours administratif préalable obligatoire, le RAPO, peut s'exercer en cas de contestation du FPS, sous un délai d'un mois à compter de la date de notification du FPS.

Désigné par la loi pour l'émission des titres exécutoires, l'agence nationale du traitement automatisé des infractions propose de notifier, pour le compte des collectivités, les avis de paiement du forfait post-stationnement aux usagers qui ne régleront pas leur stationnement. Pour y accéder, les collectivités doivent signer la convention Cycle complet qui décrit les modalités et engagements à respecter pour échanger avec l'ANTAI, afin qu'elle envoie les avis de paiement de FPS. En cas de question, les redevables seront orientés dans leur démarche par les téléconseillers de l'ANTAI. Cette prestation est refacturée aux collectivités, à coût complet, sans marge bénéficiaire.

Concernant le stationnement au parking de l'Hôtel de Ville, vous savez que les deux parkings situés, d'une part, sous l'Hôtel de Ville, et d'autre part, sous le gymnase du Bataillon, communiquent afin de former un seul et même espace de stationnement. Pour autant, dans un premier temps, afin d'évaluer la demande, notamment horaire, nous proposons au public 45 places sous l'Hôtel de Ville. Le travail pour configurer les entrées et sorties est en cours.

Vous constaterez que les tarifs proposés sont progressifs et visent à favoriser le stationnement de moyenne durée, de 9 h à 19 h.

Le stationnement en ouvrage, du fait des accès limités par des barrières, ne donne pas lieu à contrôle et application du FPS. Vous avez la liste, là, également. Chaque véhicule pourra également bénéficier d'une demi-heure gratuite. Le forfait du tarif post-stationnement est toujours à 35 €.

Pour le stationnement des personnes à mobilité réduite, elles peuvent stationner gratuitement durant 12 heures sur la voirie, soit à un emplacement classique ou à un emplacement PMR, sans avoir besoin de se rendre à l'horodateur et de saisir la plaque d'immatriculation du véhicule, à condition d'apposer sur le tableau de bord leur carte de mobilité inclusion, ou une carte équivalente encore en vigueur.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne a été consulté en tant que propriétaire de l'avenue Gallieni et de la rue de Paris.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver le barème de la redevance pour le stationnement sur voirie, le montant du forfait post-stationnement et du forfait post-stationnement minoré, la convention passée avec l'ANTAI, les tarifs du parking du gymnase et de l'Hôtel de Ville, la durée maximale de stationnement des titulaires de la carte.

J'ai une précision concernant le stationnement en parking, cela ne démarrera pas début septembre, mais début novembre, en attendant de mettre les différentes barrières dans les parkings.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Avez-vous des questions ?

M. Gilles COLRAT : Oui, j'ai juste quelques mots pour vous faire part de mes doutes à propos de cette opération, dont on nous dit que la mise en place aura lieu au mois de septembre, c'est-à-dire dans quelques semaines. Vous nous indiquez que la redevance de stationnement et les barèmes correspondants sont de la compétence du Conseil municipal. Il aurait été intéressant que nous ayons davantage d'informations à propos de cette opération qui ne se limite pas à la fixation d'une redevance et des barèmes.

Il nous est dit qu'une convention a été signée avec la SAEMES, un marché. Or, dans les documents qui nous sont joints, nous avons la convention avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions, mais nous n'avons pas ce document que j'avais d'ailleurs demandé en réunion de la majorité.

Doute, enfin, parce que la commission informatique et liberté a édicté, fin 2017, dans la perspective des adaptations légales qui ont donné la compétence, pour les communes, d'instituer leurs propres règles de fonctionnement, un certain nombre de principes clés dont vous pouvez prendre connaissance en allant sur le site de la CNIL, où il est dit : Compte tenu de l'impact des dispositifs pour la vie privée – les systèmes, aujourd'hui, permettent, à partir d'une plaque d'immatriculation, de remonter au titulaire de la carte grise, donc d'identifier des personnes, et ensuite, de faire des traitements automatisés – des automobilistes, la CNIL entend rappeler le cadre rigoureux dans lequel ces dispositifs doivent s'inscrire en recensant les points de vigilance que les collectivités et leurs prestataires doivent avoir à l'esprit dans la mise en œuvre de ces dispositifs. Suivent un certain nombre de principes clés où il est dit, notamment, que le respect de ces principes s'impose aux prestataires, mais aussi aux collectivités elles-mêmes. Est-ce que ces principes clés ont été abordés ? Est-ce que la convention qui a été signée avec le prestataire tient compte de ces principes clés ? Je vous remercie.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Sur les trois questions, en ce qui concerne les barèmes, je pense qu'on en a discuté parce qu'ils n'ont pas été modifiés depuis le début des réunions publiques que nous avons faites. Ils ont été présentés, donc à la limite, ce n'est pas un secret sur ces différentes grilles. Je pense que, là, on a tout à fait les moyens…

M. Gilles COLRAT : Petite parenthèse, quand je parlais des barèmes, c'est un manque d'information global qui permet d'avoir une appréciation sur l'équilibre général de l'opération. Je dis qu'on nous demande de voter sur des barèmes, mais on ne nous fournit pas la convention qui a été signée avec la SAEMES, le prestataire, et nous n'avons pas, aujourd'hui, une vision d'ensemble qui nous permet de nous assurer de l'équilibre financier et économique pour les Joinvillais.

M. Jean-Jacques GRESSIER : A la limite, il est à votre disposition. Cette société a été choisie par la commission d'appel d'offres. Vous avez tout à fait le pouvoir d'avoir le dossier.

M. Gilles COLRAT : Je vous l'ai demandé il y a une quinzaine de jours.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Peut-on savoir à qui vous l'avez demandé ?

M. Gilles COLRAT : A Monsieur le 1er Adjoint en réunion de majorité.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je vous le fournirai, Monsieur.

M. Michel LAVAL : Merci, Monsieur le 1er Adjoint. C'est quand même, vous en conviendrez tous, mes chers collègues, une délibération fourre-tout, et aussi un chèque en blanc.

C'est une délibération fourre-tout puisqu'après avoir dit dans l'exposé qu'il y a deux types de stationnement qui doivent bien être distingués, le stationnement sur voirie et le stationnement en ouvrage, on nous propose une délibération unique pour traiter de ces deux problèmes totalement différents dans leur dynamique et dans leur gestion.

C'est un chèque en blanc, dans la mesure où toute personne normalement constituée, lorsqu'elle n'a pas été victime d'enfumage, se pose nécessairement la question du rapport entre les dépenses et les

recettes d'un nouveau service qui se met en place. Donc, les recettes sont prélevées sur l'usager – je préfère ce terme à « client » - du service de voirie sont affichées ici, mais quelles sont les dépenses ? La seule information que nous avons sur les dépenses, c'est l'information ultra-synthétique sur le marché passé, donc le récapitulatif du début du Conseil municipal où tout ce qu'on peut savoir, c'est que l'investissement initial sera de 235 k€ pour acheter les équipements nécessaires à ce service, et que le coût d'exploitation sera de 116 k€ par an. Ce n'était même pas précisé par an, mais je me le suis fait préciser par les services.

Si vous voulez en savoir plus, moi aussi, comme Monsieur COLRAT, j'ai demandé communication du marché passé avec la SAEMES. Les services se sont fait un plaisir de motiver leur refus en me communiquant la jurisprudence de la CADA, jurisprudence – c'est très intéressant, je trouve, c'est une étude de cas significative – récente puisque c'est à l'issue de cette fameuse loi sur le secret des affaires qui a quand même fait l'objet d'une certaine polémique, c'est en raison de la priorité donnée au secret des affaires – n'allons surtout pas divulguer des secrets industriels et commerciaux entre la SAEMES et l'exécutif municipal – donc, c'est parfaitement légal. On peut refuser communication d'un marché passé entre Joinville et une société. La morale de cette histoire, c'est que les différences entre le parti présidentiel et Les Républicains ne sont pas toujours aussi importantes qu'on veut bien le dire.

En conclusion, c'est un chèque en blanc. Il nous est totalement impossible de trancher. Nous sommes arrivés à cette situation absolument pas à l'issue d'une concertation. Cette concertation que vous invoquez était, au mieux, un brainstorming. La société civile n'était représentée que par l'intermédiaire des commerçants, ce qui était quand même assez biaisé, je trouve, pour parler de la société civile. Cette commission n'a jamais accouché des décisions qui sont soumises à votre vote ce soir, puisqu'elle s'est achevée bien avant cela, donc c'est une décision souveraine, un peu dénuée de transparence, de l'exécutif municipal. Donc, un chèque en blanc, nous ne le voterons pas. Je vous remercie.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je note, Monsieur LAVAL, que vous aviez demandé le mémoire du titulaire et non le marché.

Mme Virginie TOLLARD : Je voulais dire que lorsque Monsieur GRESSIER parle de concertation, il ne parle pas uniquement de la commission, mais il parle aussi des quatre réunions publiques qui ont eu lieu dans toute la ville et où il y avait énormément de monde.

M. Michel LAVAL : La décision de ce soir n'a pas été accouchée par ce processus.

Mme Virginie TOLLARD : Monsieur LAVAL, c'est vous qui le pensez.

M. Pascal DE CAZENOVE : J'ai quelques observations, mais justement, on va revenir là-dessus, Madame TOLLARD. J'ai une question générale, d'abord, sur le calendrier parce que, là, on nous présente un truc un peu de manière précipitée, c'est-à-dire que vous aviez lancé une grande consultation avec, effectivement, des réunions publiques qui, pour une fois, ont intéressé un certain nombre de Joinvillais, et à la faveur d'un petit encart dans le Joinville Mag, la réforme a été renvoyée aux calendes grecques. Là, on parle de l'avenue Gallieni et de la rue de Paris, qu'en est-il du calendrier général pour toutes les autres rues, du moins, les autres quartiers de Joinville ? C'est une première question.

La deuxième est un peu plus précise. C'est sur le périmètre qui est considéré. Rue de Paris et avenue Gallieni, on voit bien, mais la question que je me pose, c'est le bien-fondé de l'inclusion dans ce périmètre des petites rues perpendiculaires, rue Moutier, rue Novel Durand, rue de Pinson, qui vont avoir pour effet mécanique, si le stationnement ne devient payant que sur ces rues, de déporter – si vous me passez l'expression – tous les véhicules qui stationnent sur voirie dans ces quartiers vers les quartiers de Vautier, du barrage ou de la Marne. En fait, on ne résout pas le problème, mais on ne fait que de le décaler avec une échéance, là, comme l'a rappelé Monsieur COLRAT, qui n'est que de quelques semaines, dans la précipitation, et sans prévoir, pour l'instant, de plan B ou de plan alternatif pour gérer le surplus de véhicules qui va être engendré.

J'ai une troisième question. La première, c'était le calendrier, la deuxième est sur le bien-fondé du périmètre, et la troisième est sur les modalités concrètes. Je trouve qu'il manque un certain nombre d'informations. Monsieur LAVAL parlait des commerçants. Est-ce que quelque chose est prévu pour les commerçants, et si oui, quoi ? Qu'en est-il du tarif résident qui avait été longuement évoqué lors

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

des réunions publiques dont vous parliez, Madame TOLLARD ? Est-ce qu'il applicable ou est-ce qu'il est envisagé dès septembre pour ces formes-là ?

De manière générale, est-ce qu'avant – j'imagine que la réponse est négative, mais je pose quand même la question – les élections, il est prévu une réforme vraiment d'ampleur, comme annoncé, ou est-ce qu'on la reporte à celles et ceux qui voudront bien s'y coller quand la question se reposera avec d'autant plus d'acuité d'ici 8 ou 9 mois ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : En ce qui concerne la saturation liée au fait des axes payants, c'est bien pour cette raison que nous avions proposé le tarif résidentiel, et une grande partie de la population demandait ce tarif résidentiel, mais une autre partie de population qui n'en voulait pas, donc le Maire a pris la décision de faciliter, au départ, la rotation devant les commerces parce que cela devient urgent. Il faut que les gens s'arrêtent devant les commerces. Après, nous reprendrons la discussion pour le résidentiel à l'exemple de toutes les villes qui nous entourent puisque lorsqu'on regarde, toutes les villes autour de nous ont pris le payant et le résidentiel, mais pour l'instant, on favorise la partie commerce et la rotation sur les axes commerçants.

M. Pascal DE CAZENOVE: A quelle échéance ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est une décision de Monsieur le Maire, donc je ne peux pas vous dire.

M. Francis SELLAM : J'ai juste un point. Un bilan a été fait, je crois, en juin, dans le magazine, sur le stationnement. Une commission a été créée sur le stationnement, dont ont fait partie Jean-François CLAIR et quelques-uns des élus ici présents. Effectivement, une réflexion avait été faite sur le report et le stationnement élargi. On a concerté et on a écouté aussi les demandes des uns et des autres. Monsieur le Maire a voulu qu'on recommence le travail, donc on est parti sur un projet un peu moins ambitieux pour commencer, et qu'on développera par la suite. Il faut aussi voir la fin des travaux sur la rue de Paris, et comment cela va s'imbriquer dans la commune. En fait, il n'y a pas de précipitation. L'arrivée au 1er septembre, c'est logique. C'est tout. Cependant, la commission de stationnement a été plusieurs fois réunies. Je rappelle quand même qu'on a concerté, et qu'on est arrivé à une décision commune. C'était celle qu'on vous propose, aujourd'hui.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur PLATET.

M. Jean-Marie PLATET : Je vais parler du point 3, stationnement pour les personnes à mobilité réduite. En tant qu'ancien hospitalier, ceci me touche également. Il est indiqué que les personnes à mobilité réduite peuvent stationner gratuitement durant 12 heures sur voirie, soit sur un emplacement classique, soit sur un emplacement PMR, sans avoir besoin de se rendre à l'horodateur et de saisir la plaque d'immatriculation de la voiture. Je trouve que c'est bien, mais pour moi, ce n'est pas suffisant. Aujourd'hui, dans la rue de Paris, je pense qu'on devrait créer trois emplacements matérialisés : un devant la pharmacie principale, un devant le laboratoire de biologie, et un devant l'autre pharmacie de la gare. Pour l'avenue Gallieni, il en faudrait un devant la pharmacie de l'avenue. Une personne qui a des problèmes pour se déplacer, si quand elle arrive, toutes les places sont prises, expliquez-moi comment elle va faire si elle est obligée d'aller se garer à 200, 300, 400 ou 500 mètres. Le problème, pour moi, existe toujours. Je fais une proposition qui est celle de quatre places de stationnement matérialisé pour les personnes handicapées. Je pense que ma collègue qui s'occupe des handicapés est d'accord avec cette proposition.

M. Francis SELLAM : Ce ne sont pas les handicapés, mais ce sont des gens porteurs de handicap.

M. Jean-Marie PLATET : Les personnes à mobilité réduite.

M. Francis SELLAM : Je fais de la dialectique, comme certains l'ont fait avant. Je suis quand même juste étonné que cette remarque arrive maintenant, alors que cela fait plus d'un an qu'on travaille dessus.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : Monsieur PLATET, s'il vous plait.

M. Jean-Marie PLATET : J'en ai parlé à une commission.

M. Francis SELLAM : Monsieur PLATET. Merci. Cela marche avec tout le monde. Il faut aussi savoir attendre son tour.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Jean-Marie, tu sais que les places pour les personnes handicapées sont réglementées. Je peux t'assurer que sur Gallieni et la rue de Paris, nous allons respecter la réglementation du nombre de places handicapés.

Intervention hors micro

M. Jean-Jacques GRESSIER : On respectera la réglementation. Tu veux dire quelques mots, Chantal ?

Mme Chantal ALLAIN : La réglementation est bien respectée puisque, chaque fois, c'est une place pour 50 stationnements. Donc, elle est respectée. Elle n'est peut-être pas aux endroits où tu voudrais, mais elle est respectée. Dans la ville, il y a suffisamment de places pour personnes à mobilité réduite, et elles sont respectées sur la commune.

M. Jean-Jacques GRESSIER : A propos de la place sur le laboratoire, rue de Paris, je vais te donner un exemple. Tu parles du laboratoire Chamouard. J'ai rencontré Madame CHAMOUARD qui s'étonnait que la place handicapé soit de l'autre côté du trottoir, devant le fleuriste. Simplement, une place handicapé prend beaucoup de place, et nous ne pouvions pas mettre cette place handicapé du fait de la piste cyclable qui était devant Chamouard. Donc, on l'a mise proche d'un feu tricolore, de manière à ce que la personne puisse se garer devant chez le fleuriste, traverser et rejoindre Chamouard.

M. Olivier AUBRY : Je voudrais revenir sur cette distinction toujours priorité/précipitation. C'est évident que, non seulement le stationnement, mais les déplacements et la mobilité en ville sont une grande priorité dans les agglomérations, et à Joinville en particulier. Le reproche que je ferai – on avait eu cette discussion lors des précédents débats, commissions et conseils municipaux – c'est que tout ceci est arrivé bien tardivement. Quand on a des projets d'aménagement où des centaines, des milliers d'habitants viennent à Joinville, il aurait prendre en amont, et bien en amont, le considérer comme une priorité, tout comme le sont l'urbanisme, l'environnement, mettre tout sur la table, le stationnement et les déplacements, le plan de circulation par exemple, et prendre en compte des questions qui sont de plus en plus d'actualité. Je pense à la pollution, au réchauffement climatique. Tout ceci doit être mis sur la table. Il aurait fallu, encore une fois, le prendre dès le début et non sortir du chapeau une commission il n'y a pas si longtemps. Je pense qu'il y a une sorte de distorsion entre l'ampleur des aménagements, et les conséquences en termes de déplacement, de stationnement, et ces travaux qui se sont faits dans des conditions…

On a été sollicité, mon groupe, il y a quelque temps – pour faire le lien avec ce que disait Jean-Marie PLATET sur la façon dont sont les opposants – j'avoue que j'ai failli attraper une crise d'apoplexie parce que ce n'est pas souvent qu'on me demande de participer à une réunion de commission quand ce n'est pas une obligation légale. Notre groupe a unanimement refusé parce qu'on voyait bien l'opération : il s'agissait qu'on serve de caution à la mise en place de ce stationnement, alors qu'il aurait fallu un vrai travail – Michel LAVAL l'a rappelé – élargi. Je suis un fervent partisan des commissions extra-municipales. Ce sont des commissions consultatives qui permettent d'élargir, sur des thématiques précises, un certain nombre de dossiers, de thèmes, et ce ne sont pas les acteurs locaux, à Joinville, qui manquent et qui sont concernés par les problématiques de stationnement et de circulation, mais je pense qu'il faut absolument qu'on prenne le taureau par les cornes dès le début du mandat, au même titre que le sont les grandes thématiques de Joinville. Donc, il y a vraiment un peu de retard.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je vais vous répondre, Monsieur AUBRY. D'abord, c'est un vieux sujet puisque, je me souviens, il y a quelques années, nous étions en relation avec des VINCI et autres. On avait effectivement trouvé que la population n'était pas prête pour le stationnement payant, mais je vous parle de cela, il y a quelques années. Donc, on a repris ce travail, et je suis très étonné d'apprendre que lorsque vous êtes invité à une commission, vous ne voulez pas servir de caution. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

M. Olivier AUBRY : Cela veut dire qu'évidemment, on savait bien que les choses étaient ficelées.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Pourquoi servir de caution quand on vous invite à une commission pour travailler ?

M. Olivier AUBRY : Je suis très assidu, et j'assume parfaitement mes responsabilités. Je peux vous dire que je suis assidu à tous les travaux quand on me demande. Simplement, on voit le résultat. On savait que cela allait venir là, et encore une fois, c'est 8 ou 9 ans après le début du premier mandat. On sait très bien qu'on était des faire-valoir, c'est tout.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qu'est-ce que cela veut dire « servir de caution » ?

M. Olivier AUBRY : Regardez, l'opposition est pour le stationnement payant.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Cela veut dire quoi ?

M. Olivier AUBRY : Cela veut dire cautionner ce que vous avez décidé d'avance, si ce n'est de modifier à la marge quelques modifications.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est un faux procès, là.

Mme Virginie TOLLARD : Je voulais juste dire, effectivement, que si on invite à une commission municipale, c'est l'occasion d'y être, et vous ne venez pas. Si on ne vous invite pas, vous n'êtes pas content. Alors, que fait-on ?

M. Olivier AUBRY : La manœuvre est un peu grosse, les ficelles sont un peu grosses. C'est tout.

Intervention hors micro

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur DECOUT.
M. Rémi DECOUT : Merci, Monsieur le 1er Adjoint. Ce sont juste quelques mots, après tout ce qui a été dit sur ce dossier, d'abord pour dire que c'est évidemment un dossier très difficile, mais la manière dont il a été mené durant la mandature est, à mon sens, assez révélatrice des dysfonctionnements qui n'ont cessé de s'aggraver. Un gros travail a été fait, et d'ailleurs, je salue, sur ce point, l'action des services avec les cabinets d'expertise, pour voir les différentes possibilités qui pouvaient être mises en oeuvre, le traitement des avenues, les amorces de quartier pour savoir si on divisait la ville en deux zones, en une zone, si on faisait deux tarifs ou pas. Il y a vraiment eu une réflexion très poussée. Après, les choses ont dysfonctionné il y a à peu près deux ans, car est sorti une sorte de projet qu'il s'agissait de mettre en œuvre sans concertation avec la population. Je me suis opposé très fortement, à ce moment-là, et avec mon collègue, Gilles COLRAT, en commission des finances – d'ailleurs, un compte rendu en porte trace – en disant que si ce projet était adopté, alors que la population n'avait été ni associée à sa construction ni invitée à en débattre, nous nous retirerions de la majorité. Donc, qu'on ne vienne pas nous raconter aussi que tout cela arrive au dernier moment. Il y a eu suffisamment d'éléments qui ont été mis en avant depuis un certain nombre de mois.

C'est à ce moment-là que la décision a été prise, non sans mal, d'organiser ces différentes réunions dans les quartiers qui ont été très intéressantes, qui ont montré différentes manières de voir. J'ai contribué à les animer, avec Monsieur le Maire et d'autres élus, pour expliquer les contraintes en matière de sécurité, de stationnement. En réalité, de ce débat, il en est sorti le projet croupion qui vous est, aujourd'hui, soumis, qui est un projet en reponte, pardon, vitesse et précipitation. La concertation a révélé qu'il y avait un certain nombre de sujets qui méritaient d'être traités en profondeur dans le cadre d'une concertation continuée. Or, il a été décidé de mettre de côté la grande réforme du stationnement et de choisir le traitement de micro-zones, dans les conditions d'un marché qui vous est, aujourd'hui, soumis sans, encore une fois – je rejoins tout à fait ce qui a été dit – que les conditions d'équilibre économique et financier soient précisées. Quel est l'équilibre ? Est-ce que les Joinvillais vont devoir payer beaucoup pour assurer l'équilibre ? Est-ce qu'au contraire, il y aura très peu de contraventions, et que c'est le budget municipal qui va devoir suppléer ? La société en question regarde, évidemment, son résultat. De cela, nous n'avons pas d'éléments. Beaucoup de points restent dans l'ombre. Je suis assez inquiet, et je ne le cache pas, en matière de traitement des données. C'est un sujet auquel je suis particulièrement sensible. La CNIL a été évoquée tout à l'heure. Sauf si je me suis trompé et que j'ai lu trop vite le document, rien n'est dit sur le droit d'opposition dont

bénéficie chaque personne en matière de traitement des données. Qu'en est-il ? La CNIL avait pourtant pointé ce point avec beaucoup d'insistance. Les travaux ne sont pas achevés. On est à quelques mois des élections municipales sur un sujet essentiel qui concerne le quotidien de nos concitoyens. Donc, je trouve qu'il n'y avait pas de raison de se précipiter, compte tenu des enseignements que nous avions tiré des réunions publiques. Ce sont toutes ces raisons qui font que, pour ma part, je ne voterai pas cette délibération.

M. Francis SELLAM : J'ai juste un point. Je vous rappelle que la commission de stationnement a débuté en septembre 2017, et on est pratiquement à septembre 2019, donc cela fait quand même deux ans qu'on concerte et qu'on travaille en commission. Il n'y a donc pas de précipitation de ce point de vue. Puis, je vous rappelle qu'effectivement, on a entendu, et Monsieur le Maire a entendu, puisque lorsqu'il a été précisé que le stationnement résidentiel faisait débat, on l'a enlevé. Olivier, quand on vous invite à une commission avec votre groupe, ce n'est pas pour être juste caution. Il faut, en tout cas, essayer de venir. Ensuite, il convient de rappeler qu'effectivement, la concertation existe à tout niveau puisque Rémi et Areski en faisaient partie, et on a su aussi entendre parce qu'on a travaillé ensemble sur le projet présenté aujourd'hui. Je vous rappelle que la société qui va être choisie est une société semi-publique puisqu'elle travaille aussi sur le stationnement sur Paris.

M. Areski OUDJEBOUR : Ce n'est pas rassurant.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur Stephan SILVESTRE.

M. Stephan SILVESTRE : Je voulais ajouter une chose. Ce que vient de dire Francis est tout à fait vrai. Cela fait déjà deux ans de concertation. Il y a eu des réunions publiques, des publications dans le bulletin municipal. Donc, on n'est pas du tout dans la précipitation. Je rappelle aussi que, préalablement, il y a quelques années, il y a déjà eu une étude sur le stationnement, nourrie, qui avait donné lieu à des débats. Donc, on est dans une phase de concertation très longue, depuis des années. Par ailleurs, il ne s'agit pas non plus, Monsieur DECOUT, de micro-modifications. Vous avez employé ce terme. Ce sont les deux artères commerçantes principales de la ville, qui concernent les points les plus difficiles pour le stationnement de la ville qu'on traite en premier. Ce n'est pas une petite rue dans un coin.

Mme Virginie TOLLARD : Je voulais dire aussi que Monsieur Olivier DOSNE n'a pas attendu Monsieur DECOUT pour concerter, et il a pris toutes les décisions. Alors, effectivement, c'est une équipe, et on travaille ensemble. On a travaillé ensemble, mais en aucun cas, c'est parce que Monsieur DECOUT est intervenu que.

M. Rémi DECOUT : Il y a des témoins, Virginie.

Mme Virginie TOLLARD : Si, on peut dire cela. On a travaillé ensemble.

M. Rémi DECOUT : Il y a des témoins, Virginie.

Intervention hors micro

M. Areski OUDJEBOUR : Moi, c'est très technique. D'ailleurs, Monsieur SILVESTRE était contre la concertation puisque lorsqu'on l'avait proposée, lors d'une réunion de majorité, vous étiez…

M. Stephan SILVESTRE : Ne dites pas n'importe quoi, s'il vous plait.

M. Areski OUDJEBOUR : Vous étiez justement un de ceux qui disaient qu'on n'allait pas faire de la démocratie participative à la Ségolène ROYAL. Je reprends vos termes.

M. Stephan SILVESTRE : Ne dites pas n'importe quoi, s'il vous plait.

M. Areski OUDJEBOUR : Ce sont les termes que vous avez employés, Monsieur SILVESTRE, donc à un moment donné, nous, on assume, mais il faut aussi assumer ce que vous faites. Mes collègues ont rappelé qu'il y a eu un travail collégial, qu'à l'issue d'une commission ad-hoc qu'est une commission de stationnement, puisqu'on avait confié ce projet à un cabinet extérieur, on s'est exprimé en réunion majorité disant qu'il serait bon, peut-être, de consulter la population. Donc, il y a un moment donné aussi où il ne faut pas dire des contre-vérités. On est prêt à débattre, à avoir des divergences, et c'est

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

notamment le débat démocratique, ce qui est important. On l'a eu aussi lors de nos réunions, donc ne venez pas, à un moment donné, ainsi en donneur de leçons. Je n'aime pas les donneurs de leçons.

Monsieur Stephan SILVESTRE : Pardon, quelle est la contre-vérité, je n'ai pas entendu ?

Monsieur Areski OUDJEBOUR : La contre-vérité, c'est que vous disiez tout à l'heure, comme quoi nous avons consulté, alors que vous-même, vous étiez un de ceux, dans la majorité, qui ne voulaient pas de consultation. Je reprends vos termes. Vous disiez qu'il n'y aurait pas de démocratie participative comme le faisait Madame Ségolène ROYAL. Je reprends vos termes. D'ailleurs, il y avait des témoins autour de cette réunion, si on peut prendre les collègues à témoin. Donc, je referme la parenthèse. Je n'aime pas les donneurs de leçons.

Par contre, sur la partie technique, j'avais quand même quelques questions. Il y a un petit astérisque, et on dit que « chaque véhicule pourra bénéficier », cela veut dire que c'est facultatif ou pas ? Ce n'est pas clair. Je ne comprends pas l'astérisque. L'usager dispose d'une demi-heure gratuite par demi-journée, donc je voudrais savoir comment cela fonctionne puisqu'à 40 minutes, on paie 70 centimes ou 10 centimes, surtout que les 30 premières minutes sont gratuites. Vous avez évoqué la commission stationnement, justement, si elle avait été réunie, on aurait pu, d'ailleurs être informé de l'instauration de cette grille, et on aurait pu en discuter en commission de stationnement, ce qui nous aurait permis de poser un certain nombre de questions, et de faire préciser des points d'ombre dans l'application de la grille qui nous est présentée cet après-midi. Par ailleurs, dans l'article 1 de la délibération, il manque la désignation des voiries considérées telles qu'elles figurent dans le rapport en page 2. Donc, il faut consolider cette délibération qui a valeur juridique.

M. Michel LAVAL : Tout ce tapage sur la concertation m'a un peu énervé, mais je vais rester calme. Concerter, je le rappelle pour la énième fois, veut dire « élaborer un projet ensemble en discutant ». Ce n'est pas présenter un PowerPoint au public pour lui demander ce qu'il en pense. C'est travailler ensemble pour construire ensemble. Il est bien évident que la pratique locale Joinvillaise est très éloignée de cette définition, et il n'y a rien d'extraordinaire, sachant que la municipalité n'est pas en place depuis un an, mais qu'elle a fêté son dixième anniversaire, de considérer qu'en fonction d'indices concordants que la concertation sera réduite à une plaisanterie, et par conséquent, de la boycotter. Personnellement, je comprends parfaitement la décision de mon collègue, Olivier AUBRY, quant à ce boycott. Au baquet, vous dites le contraire, très bien. Ma question est très précise. Quelle est la date de la dernière réunion – nous sommes en juillet 2019 – de la commission du stationnement, s'il vous plait ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : On vous la donnera, Monsieur LAVAL.

M. Michel LAVAL : Vous ne l'avez pas de mémoire parce que c'est tellement vieux que c'est oublié.

M. Francis SELLAM : Premièrement, si je me rappelle bien, les grilles de paiement ont été présentées en commission de stationnement et n'ont jamais bougé depuis le début, donc ce n'est pas une nouveauté. Je rappelle bien que le principe est que chaque véhicule aura une gratuite de 30 minutes le matin, et de 30 minutes l'après-midi.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : Je ne sais pas. Je n'ai pas la réponse exacte là-dessus. Julien ou Clément ?

L'administration : Ce n'est pas du conditionnel. Chaque véhicule peut, bien entendu, bénéficier de la gratuité.

M. Francis SELLAM : Je vous rappelle quand même que les grilles ont été données dès le début, dès la première commission de stationnement. Depuis le début, on travaille sur les mêmes grilles au niveau des tarifs. Il n'y a jamais eu de changement. Merci.

Mme Chantal COLIN : Je voulais juste revenir rapidement sur le fait de favoriser l'accès aux commerces. Là, je rejoins à nouveau Pascal – je rejoins souvent Pascal, ce soir, dans ses idées – donc, je pense que la zone bleue, si c'est uniquement pour pouvoir accéder au marché, pour pouvoir accéder plus facilement aux commerces, est faite pour ce faire, et qu'elle reviendrait moins cher que l'installation de tout un système de paiement. Cependant, j'ai cru comprendre, par les réponses, qu'il

s'agissait d'une première étape pour, à l'avenir, élargir le stationnement payant à d'autres lieux. C'est un premier point. Le deuxième, c'est pour savoir si vous pouvez préciser ce que vous entendez par le contrôle du stationnement qui s'effectuera par voie dématérialisée.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est un boîtier qui va passer pour contrôler, mais ce n'est pas une voiture qui va contrôler, comme sur Paris, etc.

Mme Chantal COLIN : D'accord, et ce sera un document.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Tout à fait.

Mme Chantal COLIN : L'autre point, je l'avais déjà évoqué lorsqu'il avait été question de mettre le parking sous la Mairie et celui sous le gymnase en commun. Est-ce que cela ne pose pas un problème de sécurité, le fait d'ouvrir à tous le parking sous la Mairie ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : La plupart des parkings sont sous les bâtiments, y compris les mairies, partout. Si vous allez à Vincennes, c'est sous la mairie, c'est partout, mais c'est vrai que je me suis posé la question. On peut très bien arriver avec quelque chose dans le coffre et faire sauter le bâtiment au-dessus, mais apparemment, cela ne pose pas de problème.

En ce qui concerne la zone bleue, d'abord, elle existe. Elle est déjà sur la rue de Paris, mais étant donné qu'il est très difficile de la contrôler, les gens ne la respectent pas. N'oubliez pas que si vous faites une zone bleue, il faut quelques personnes pour surveiller cette zone bleue, ce qui veut dire que les ASVP – mon collègue qui est à côté, qui a bien connu le problème – on n'en a pas beaucoup, et ils ne restent pas, non plus. Donc, si ce n'est pas contrôlé, cela ne sert à rien du tout. La zone bleue existait sur la rue de Paris.

Mme Chantal COLIN : Rue de Paris et avenue Gallieni, également.

M. Francis SELLAM : J'ai juste un point concernant le stationnement. Effectivement, la zone bleue, en plus – là, c'est mon côté financier qui parle – ne rapporte pas d'argent, et c'est le contribuable, dans l'absolu, qui supporte les frais, en quelque sorte, alors que lorsqu'on est en stationnement payant, c'est l'usager qui paye.

Mme Chantal COLIN : Le dernier point qui m'est venu en cours de discussion concerne les places réservées aux personnes à mobilité réduite. Je pense qu'il faudrait qu'elles soient contrôlées un peu plus parce qu'il y a des exemples, et un en particulier dans l'avenue Oudinot. Il y a un emplacement réservé devant le propriétaire, et il y est 24 h/24, alors qu'il a un jardin et un garage. Donc, c'était juste pour qu'il y ait un contrôle plus suivi.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Ce sont des places qui doivent être contrôlées, je suis d'accord. D'ailleurs, le problème se pose aussi pour les personnes qui ont des petits papillons qu'ils ne devraient pas avoir. C'est un gros problème pour la police. Il y a des papillons qui circulent, le petit papillon bleu qui est sur le pare-brise, avec des personnes qui n'ont pas grand-chose de mobilité réduite. On en a parlé longuement avec la Police municipale qui a énormément de mal à déterminer si la personne est handicapée ou non parce qu'il y a un vrai trafic.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN : Madame COLIN, je suis très étonnée, vous qui êtes une femme bienpensante, que vous osiez dire qu'une dame a un garage – je ne sais pas si c'est une dame ou un monsieur – qu'elle habite rue Oudinot, qu'elle a une place handicapée et qu'elle y reste tout le temps. Franchement, peut-être que son fauteuil roulant ne rentre pas dans sa cour, vous n'en savez rien. Alors, sur le handicap, Madame COLIN, s'il vous plait, pas avec moi, et pas ici, parce que je connais le handicap. J'ai eu un mari handicapé et une fille handicapée, et cela suffit.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Merci, Madame ASTEGIANI.

Mme Chantal COLIN : Je demande quand même un droit de réponse.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Attention, arrêtons.

Mme Chantal COLIN : Il se trouve que j'ai le papillon bleu d'handicapé, et que je m'en sers très

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

rarement parce que j'estime que des personnes en ont besoin beaucoup plus que moi, mais j'avoue, et là, je vais encore faire bondir Marie-France, que lorsque la place est libre, dans la rue dont je parle, je ne rentre pas ma voiture au garage. C'est peut-être pousser un peu loin le bouchon, mais je vais me garer sur cette place handicapé.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Avant de passer au vote, je voudrais dire qu'effectivement, les difficultés pour se garer avenue Gallieni et sur la rue de Paris devant les commerces méritent que l'on fasse quelque chose très rapidement. Il suffit de le voir tous les jours. Je pense qu'il est courageux, à quelques mois des élections municipales, de mettre en place le stationnement payant parce qu'il y en a beaucoup qui n'ont pas eu ce courage.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article 1er : Décide le barème de redevance du stationnement sur voirie ci-dessous :

* Chaque véhicule pourra bénéficier d'une demi-heure gratuite par demi-journée (9h/14h-14h/19h).

Durée de stationnement	Tarif
0:10	0,10 €*
0:20	0,30 €*
0:30	0,50 €*
0:40	0,70 €
0:50	0,90 €
1:00	1,10 €
1:10	1,40 €
1:20	1,70 €
1:30	2,00 €
1:40	2,30 €
1:50	2,60 €
2:00	3 €
2:10	10,00 €
2:20	10,00 €
2:30	10,00 €
2:40	10,00 €
2:50	10,00 €

3:00	35 €
3:10	35 €
3:20	35 €
3:30	35 €
3:40	35 €
3:50	35 €
4:00	35 €

Le stationnement sera payant du 1er janvier au 31 décembre inclus, du lundi au samedi inclus, de 9h à 19h sur l'ensemble de la zone à l'exception du samedi matin de 9h à 14h sur l'avenue Galliéni pour permettre la tenue du marché. Le stationnement sera gratuit dimanche et jours fériés.

Article 2 : Décide que :

- Le Forfait Post-Stationnement (FPS) applicable en cas de défaut de paiement ou d'insuffisance paiement de la redevance de stationnement est fixé à 35 € diminué du montant du dernier ticket de stationnement acquitté pour le stationnement constaté.
- Le Forfait Post-Stationnement (FPS) sera minoré à 20€ si son règlement s'effectue sous 24h à partir l'apposition du FPS.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à signer la convention « cycle complet » relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement avec l'ANTAI.

Article 4 : Décide des tarifs du stationnement dans le parking de l'Hôtel de Ville ci-dessous :

* Chaque automobiliste aura droit à une demi-heure gratuite une fois par jour (premier passage).

Durée de stationnement (de 9h à 19h)	Tarif
0:10	0,10 €*
0:20	0,20 €*
0:30	0,40 €*
0:40	0 60 €
0:50	0,80 €
1:00	1,00 €
1:10	1,20 €
1:20	1,40 €
1:30	1,60 €
1:40	1,80 €
1:50	2,00 €
2:00	2,20 €
2:10	2,40 €
2:20	2,60 €
2:30	2,80 €
2:40	3,00 €
2:50	3,20 €
3:00	3,40 €

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

3:10	3,60 €
3:20	3,80 €
3:30	4,00 €
3:40	4,20 €
3:50	4,40 €
4:00	4,60 €
5:00	5,80 €
6:00	7,00 €
7:00	8,20 €
8:00	9,40 €
9:00	11,60 €
10:00	11,80 €

Forfait soirée : véhicule arrivé après 19h et parti avant 1h du matin	1 €
Forfait nuit : véhicule arrivé après 19h et parti avant 9h du matin	3 €

Article 5 : Décide de fixer à 12h la durée maximale de stationnement gratuit sur voirie à un même emplacement normalement payant d'un véhicule possédant une Carte Mobilité Inclusion portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ou une carte de stationnement pour personnes handicapées valide, listée à l'article R.241-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Pour : (20)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Contre : (13)
Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

16 . Convention avec la Direction générale des finances publiques pour le paiement des titres par internet

M. Francis SELLAM : Très simplement, c'est pour pouvoir autoriser le paiement et faciliter, une fois, à nos usagers le fait de payer par Internet tout ce qui pourrait être lié à des activités mises en place par la Mairie. Je rappelle aussi que ce n'est pas nous qui gérons ce site et ce logiciel. C'est l'Etat puisque

c'est tipi.budget.gouv.fr, donc nous sommes juste utilisateur. Nous n'avons donc pas de lien avec les mises niveau, etc., toutes les problématiques liées à cette utilisation.
Avez-vous des questions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Bravo, c'est l'unanimité.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article Unique : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Générale des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention avec le représentant de la Direction générale des finances publiques pour l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales et à prendre toutes mesures en application de cette délibération.

17 . Subventions associatives complémentaires et exceptionnelles

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il s'agit d'une subvention complémentaire à deux associations : l'association Atelier 55 pour 1 000 €, en vue de la réalisation de manifestations culturelles diverses ; l'association des jeunes Joinvillais de Barbus pour 2 000 €, pour le développement d'activités sportives et créatrices de lien social sur la résidence Espérance.

M. Pascal DE CAZENOVE : J'ai juste une question de méthode. Bien sûr, je suis d'accord avec ces deux subventions. Comme elles interviennent dans un calendrier différé par rapport à celles qui sont votées en début d'année, il me semble, est-ce qu'il y a une procédure particulière à observer pour les associations qui voudraient en faire de même ? Comment on détermine le montant puisque c'est en dehors du calendrier habituel ? C'est juste parce que la question va se reposer après pour d'autres types de subventions.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qui peut répondre ?

M. Francis SELLAM : Je crois que c'est un retard pour Atelier 55, et c'est pareil, pour les Jeunes Joinvillais Barbus, il faut leur courir après pour qu'ils soient dans les clous. Le montant est à peu près identique chaque année.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On passe au vote.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article unique : Approuve le versement de subventions aux associations suivantes :

- L'association Atelier 55 : 1 000 €
- L'association Jeunes Joinvillais de Barbusse : 2 000 €

18 . Subvention pour la reconstruction et la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous proposons d'allouer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Fondation de France.

Avez-vous des questions ?

M. Michel LAVAL : Oui, Monsieur le 1er Adjoint. A titre personnel, j'ai été bouleversé par le drame qui s'est produit à Notre-Dame, drame dont on a un peu oublié la cause parce que, comme d'habitude, toutes les théories du complot se sont déchaînées, émises par les imbéciles. Il est parfaitement clair, aujourd'hui, que Notre-Dame a été victime et a failli mourir de l'incurie budgétaire qui fait que le soir fatal, il y avait, au poste de sécurité, un malheureux qui était là pour la première fois, ce qui ne correspondait absolument pas aux conditions de l'appel d'offres du marché de surveillance. Cela consistait encore en des économies budgétaires décidées, en accord, d'ailleurs, avec les Monuments historiques, apparemment. Donc, il n'y avait pas de complot, mais simplement un effet malheureux de cette politique générale qui s'exerce dans absolument tous les domaines de notre vie, aujourd'hui, et qui a failli détruire – c'est passé très près – le monument le plus emblématique de la France.

Maintenant, ce sont mes sentiments personnels. Je ne pense pas que Notre-Dame ait besoin de notre argent. La collecte est pléthorique. Notre-Dame n'a pas besoin de notre argent. Par contre, il existe beaucoup d'églises rurales précieuses qui en auraient grand besoin. Je vous citer des églises, romanes en particulier, en Seine-et-Marne, qui en auraient bien besoin. Ce dont Notre-Dame a besoin, par contre, c'est qu'on intervienne avec le plus respect et la plus grande délicatesse. Notre-Dame n'a pas besoin d'argent ; Notre-Dame a besoin de temps. Je sais qu'on veut tout acheter, y compris le temps. Donc, en particulier, la priorité est à donner à l'exactitude historique, à la finesse de l'intervention, et certainement à des priorités touristiques qui conduisent à afficher une restauration dans cinq ans. Donc, je ne m'associerai pas à ce vote, suggérant que la commune exerce sa charité pour de petites communes qui en ont plus besoin. Il n'est pas nécessaire de voler au secours de la victoire. La collecte a rapporté largement plus qu'il n'en était nécessaire, donc c'est à bon titre, à mon avis, que la collecte a été stoppée. Je peux vous donner des listes de communes auprès desquelles vous pourriez exercer votre charité. Je vous remercie.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je peux vous confirmer aussi que nous allons entamer de gros travaux à Saint-Charles-Borromée, donc on fait déjà le nécessaire sur notre commune, Monsieur LAVAL.

M. Michel LAVAL : Je parlais des Monuments historiques.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Oui, mais on a l'entretien du patrimoine catholique sur la commune, et

on va faire de gros travaux d'aération sur Saint-Charles-Borromée.

M. Rémi DECOUT : Merci, Monsieur le 1er Adjoint. C'est juste pour dire que, comme tout le monde ici, je crois, au sein du Conseil municipal, c'est avec beaucoup d'émotion que nous avons vu flamber Notre-Dame, ce qui en dit d'ailleurs assez long sur l'affaiblissement de notre pays incapable de jouer son rôle de transmission aux générations à venir d'un des joyaux nés de notre histoire. Pour ma part, je voterai sans grande hésitation cette subvention, mais peut-être aurions-nous pu la fixer à un montant un peu plus symbolique. J'entends ce que dit Michel LAVAL, et je souscris aussi à ce qu'il nous dit sur les trésors religieux, romans en particulier, en danger. Le caractère un piquant, quand même, de cette subvention, c'est qu'alors que par ailleurs, notre collègue, Francis SELLAM, le dit lors de pratiquement chaque Conseil municipal, on tape sur l'Etat qui nous réduit les subventions et on va venir subventionner l'Etat. Je rappelle que la cathédrale est propriété de l'Etat. Néanmoins, on est sur une question d'ordre symbolique, là, historique, patrimoniale, sur laquelle on peut se retrouver très largement, je crois. Je remercie Monsieur le 1er Adjoint puisque je voulais évoquer ce point, pour avoir indiqué que nous n'oublions pas notre patrimoine religieux communal avec les travaux à faire sur Saint-Charles. C'est d'autant plus important que le Père Belut m'a dit récemment qu'une des volées des cloches ne fonctionnait pas à la suite de problèmes électriques tous récents. J'espère que c'est en voie de règlement. Merci à vous, donc je voterai pour cette subvention.

M. Stephan SILVESTRE : Je me permets d'ajouter un petit point. Je souscris à ce qui vient d'être dit par mes deux collègues. Il n'y a pas de souci. Je partage en particulier ce qui va être mis en avant à Saint-Charles. J'ai juste un petit bémol par rapport à l'intervention de Monsieur LAVAL qui laissait entrevoir une sorte d'indigence de l'Etat et des mesures d'économie qui frappent systématiquement tous les services de l'Etat. Je rappelle quand même que l'Etat collecte, chaque année, 1 200 milliards d'euros, et consacre 52-53 % de son PIB à l'action publique, donc on est loin de l'indigence et de l'asséchement des finances publiques.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Sur Notre-Dame, je vois que Monsieur LAVAL est bien renseigné. D'après mes derniers renseignements, effectivement, il y a eu un déclenchement d'alarme qui n'était pas à l'endroit où le feu a démarré, déjà. C'est la commission d'enquête qui le dit, ce n'est pas moi. Deuxièmement, ils sont en train de regarder si c'est un mégot qui restait, des ouvriers qui travaillaient sur la charpente ou un problème électrique avec l'un des ascenseurs. J'en suis là.

M. Michel LAVAL : L'unique homme de garde était en poste pour la première fois de sa vie professionnelle.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est vrai aussi.

Mme Chantal COLIN : Moi aussi, c'est avec tristesse et émotion que j'ai suivi en direct l'incendie de Notre-Dame. Effectivement, il y a eu des dons très importants, donc que la commune de Joinville participe, c'est très bien, mais je pense, comme Rémi l'a dit, je crois, tout à l'heure, que c'est une participation tout à fait symbolique, et qu'une plus petite somme aurait, à mon avis, le même symbole.

M. Jean-Jacques GRESSIER : 5 000 €, cela ne me paraît pas énorme non plus.

Mme Chantal DURAND : Merci beaucoup, Jean-Jacques. Simplement, pour la somme qui est une somme symbolique, nous avons regardé ce que faisaient les autres villes avoisinantes, et c'est la somme qui a été versée par les villes voisines.

Mme Chantal COLIN : Il y a des villes beaucoup plus importantes qui ont donné davantage et qui se sont rétractées.

M. Francis SELLAM : N'oubliez pas que nous sommes riches vu notre taux de fiscalité, donc on peut se permettre.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il y a surtout des villes qui avaient annoncé des dons, mais dont la population a reproché au maire de ne pas entretenir son patrimoine. C'est pour cette raison que je me suis permis de dire que nous n'avons pas oublié Saint-Charles. C'est un peu ce qu'ont rencontré les maires, c'est-à-dire qu'avant de faire des dons à Notre-Dame, il faut qu'ils s'occupent du gymnase ou de l'église, etc., ce qui n'est pas notre cas, raison pour laquelle je me suis permis de le dire.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Mme Virginie TOLLARD : Je voulais dire qu'ayant un frère missionnaire, Père Pierre TOLLARD, je ne pouvais que souscrire à cela.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On passe au vote.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci beaucoup.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article Unique : Décide d'allouer une subvention de 5000 euros à la Fondation de France, 40 avenue Hoche 75008 Paris, pour la reconstruction et la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

Pour : (29)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (4)
Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble")

19 . Modification des règles d'amortissement

M. Francis SELLAM : Rapidement, l'amortissement, d'un point de vue gestion financière, consiste à provisionner l'usure du matériel, mobilier, etc., pour pouvoir le renouveler au moment où l'objet devrait être déclaré comme usé ou plus adapté. On est donc obligé d'écrire en ligne budgétaire ces amortissements, sauf que la règle a changé au niveau des taux d'amortissement. On va donc s'aligner et harmoniser nos amortissements pour, d'un point de vue comptable, avoir une lecture plus synthétique puisque cela n'impacte directement nos budgets ni le compte administratif.

Avez-vous des questions ? Jean-Marie.

M. Jean-Marie PLATET : Si, cela impactera le budget, les futurs budgets et le compte administratif. Admettons qu'en 2019, il y ait une durée d'amortissement sur 15 ans, et que la nouvelle durée d'amortissement est de 10 ans, en exploitation, on constatera la différence et vice-versa. La masse globale risque d'évoluer en plus ou en moins, mais au niveau financier, il y a un impact.

M. Francis SELLAM : Dans l'annexe, page 2 de votre délibération, vous avez le tableau avec les précédentes délibérations et les durées qui sont retenues. Donc, cela n'impacte pas réellement, et je vous rappelle que cela n'impacte pas au niveau gestion financière, c'est-à-dire que du point de vue trésorerie, on n'est pas impacté. On a, à peu près, un flux de 1.8 million par mois, ce qu'on appelle le cash qui permet de faire tourner la machine, donc cela n'a pas d'impact direct sur notre budget, mais effectivement, tu as raison, d'un point de vue comptable, il faut les inscrire. Cependant, cela n'a pas d'impact financier direct. C'est ce que je voulais faire passer comme message.

Avez-vous d'autres questions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article unique : Modifie les durées d'amortissement conformément au tableau ci-joint pour les amortissements à venir.

20 . Don de mobilier scolaire en faveur de l'association "Sorbonne Solidarité"

Mme Virginie TOLLARD : Mes chers collègues, depuis le 7 janvier dernier, les enfants de l'école maternelle du centre sont accueillis dans la nouvelle école Simone Veil. Dans le cadre de l'aménagement de l'école Simone Veil, nous avons récupéré la totalité du mobilier scolaire en bon état. Le mobilier restant sur l'école maternelle du centre est âgé et a plus de 20 ans, et il est amorti par la Ville.

L'association Sorbonne Solidarité a fait une demande à la Ville pour pouvoir récupérer ce mobilier. L'association est née en 1910 à l'initiative d'étudiants et d'enseignants haïtiens et français de l'université Paris 1 Sorbonne, pour intervenir auprès des publics les plus défavorisés. Une des actions principales est de favoriser le développement de la petite enfance, de l'éducation, la formation des enseignants, l'aménagement d'écoles, matériel pédagogique, parrainage, bourses. Cette association équipe actuellement l'école Modsol, à 30 km au sud-ouest de Port au Prince, qui accueille les enfants des camps Modsol, survivants des camps réfugiés post-tremblements de terre de 2010.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au don de mobilier scolaire dont la liste est annexée à la présente délibération, au profit de l'association Sorbonne Solidarité, représenté par Monsieur l'Adjoint GRESSIER.

Merci. Avez-vous des questions ?

Pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article 1er : Autorise le Maire à procéder au don de mobilier scolaire de l'ex école maternelle du Centre dont la liste est annexée, au bénéfice de l'association « Sorbonne Solidarité » 28 rue des Peupliers 75013 Paris.

21 . Convention établissant les modalités de reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la Commune de Joinville-le-Pont à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois 2019

M. Francis SELLAM : C'est donc la TEOM. Je vous propose de ne pas refaire le débat puisqu'on en a parlé. Est-ce qu'on peut passer directement aux questions, s'il y en a encore ?

M. Michel LAVAL : Oui, pour rappeler que dès 2014, l'opposition signalait le caractère OLE-OLE de la gestion de la taxe des ordures ménagères où on grattait 25 %. Donc, on rentre dans un fonctionnement nettement plus sain, et je m'en félicite. Par ailleurs, est-ce que vous pourriez quand même – ce serait l'occasion – commenter la difficulté vécue actuellement pour la soudure, que tous les quartiers signalent ? Il est bien évident que – personnellement, vous l'avez peut-être noté, je n'ai pas jeté d'huile sur le feu – un changement de prestataire – et quel changement puisque c'est un retour en régie directe – je comprends bien que Pizzorno n'ait pas forcément envie de le faciliter, mais en dehors de cela, je serai intéressé, ainsi qu'un certain nombre de gens, par un retour sur cette transition.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Les premiers retours, c'est d'abord un constat que les gens n'ont pas respecté les jours et les horaires prévus. Donc, il y a une habitude à reprendre parce que les gens étaient habitués à sortir leurs poubelles à une certaine heure et un certain jour. Effectivement, en début de semaine, on a rencontré des problèmes, c'est-à-dire sortir le lundi, alors que le ramassage était le mardi. En ce qui concerne les encombrants du dimanche soir, c'est quelque chose qui marche très bien. D'ailleurs, cela a marché dans la nuit de dimanche à lundi dernier. Cela a bien marché. Pour l'instant, on surveille un peu tout cela. On va voir les syndics dans les immeubles parce qu'ils sortent, là aussi, les poubelles aux mauvaises heures, donc il faut qu'on remette un peu tout cela, mais on assiste quand même, au niveau du personnel qui effectue ce ramassage, à un sérieux beaucoup plus important qu'avec l'équipe de Pizzorno.

M. Michel LAVAL : Là, vous prêchez un converti. En complément, j'avais effectivement, également, protesté contre Pizzorno dont j'avais fait valoir la mauvaise réputation, et je n'insiste pas dans cette direction. Pour ce qui peut être dit, ils ont été condamnés à maintes reprises dans le Var et la Côté d'Azur. Il y a une question aussi, c'est que je trouve, personnellement, ainsi que de nombreuses personnes dans mon réseau, assez ennuyeux le fait que les recyclables, hors grandes artères, ne soient plus collectés qu'une fois par semaine. Puisque la collectivité Marne et Bois était présente sur les marchés, je leur ai demandé. Ils m'ont précisé que tout cela était customisable par commune et que ce choix des recyclables une fois par semaine était bien un choix municipal, et non un choix du territoire. Alors, si, comme je le pense, le retour d'expérience n'est pas très bon, est-ce que le rythme pourra repasser à deux fois par semaine pour tout Joinville ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Sur ce nouveau service qui date du 1er juillet, quand même, alors que nous ne sommes que le 8, on a peu de recul. Ce qu'on peut voir, c'est qu'au niveau des déchets verts, le ramassage tous les lundis était quelque chose qui était très demandé. Contre du négatif, j'envoie aussi un peu du côté positif. Vous permettez. Il est sûr qu'avec le peu de recul, il est possible qu'on puisse revoir le service avec eux. On les suit et on travaille avec eux. S'il y a vraiment des besoins, on regardera le problème.

M. Francis SELLAM : Jean-Marie.

M. Jean-Marie PLATET : Je repose une question que j'avais déjà posée, mais je dis qu'il n'y a pas eu de concertation avec les syndics puisqu'on s'aperçoit, aujourd'hui, comme tu l'as dit, que des copropriétés respectent et d'autres pas. Maintenant, j'ajoute un problème quand il y aura des périodes de grande chaleur. Aujourd'hui, les copropriétés ont organisé leur société de ménage d'une certaine façon, et elles ont également passé des marchés avec des entreprises. Du jour au lendemain, elles se sont trouvées devant le fait accompli. Alors, il faut qu'elles essaient de jongler pour rentrer dans les directives du territoire, de l'EPT. Au niveau hygiène, je vois que lorsque des grosses copropriétés comme celle de Monoprix, à côté, rue Durand, il y a les poubelles qui ont été sorties, comme d'habitude, le dimanche soir et qui ont été ramassées cette nuit. Heureusement que la température a diminué un peu, mais si on avait été dans la période des grandes chaleurs de 35 ou 36°C, je peux vous dire qu'au-dessus, pour certains appartements, les odeurs…

M. Jean-Jacques GRESSIER : Bien sûr, ils ont été repérés puisqu'ils sont devant la Mairie, et je peux te dire qu'ils ont été visités aujourd'hui par un ambassadeur de tri qui est passé à la copropriété pour leur dire de ne pas sortir le dimanche soir.

M. Jean-Marie PLATET : C'est une chose de passer visiter, mais avant de mettre un nouveau système en route, il faut que la copropriété adapte, que le syndic vote peut-être des crédits. C'est peut-être plus facile pour les copropriétés publiques, style LOGIREP, mais dans le privé, cela ne se passe pas du jour au lendemain.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Jean-Marie, je suis d'accord. Simplement, je signale que nous ne sommes que le 8 juillet et que nous avons démarré le 1er juillet. Donc, il faut laisser un peu de temps au temps, pour que les gens s'habituent. C'est encore tout neuf.

M. Francis SELLAM : Y a-t-il des questions ?

M. Areski OUDJEBOUR : Merci, Monsieur le 1er Adjoint. Il nous est proposé une délibération pour reverser une contribution à hauteur de 2.26 millions d'euros, donc Joinville conservait, en 2018, un certain nombre de missions (collecte des marchés alimentaires, ramassage des monstres, collecte des corbeilles de rue), dont le coût est évalué à 616 k€. Pour pouvoir exercer une partie des missions couvertes par la taxe d'ordures ménagères, il faut que l'EPT ait délégué à la Ville ce qui est dans les compétences de l'EPT. Donc, les 616 k€ doivent être couverts par une convention de mise à disposition des services de l'EPT pour réaliser le travail. A-t-on mis en place ce type de convention ?

M. Francis SELLAM : Une réponse est que les monstres ont toujours été pris en charge par Pizzorno. C'est le ramassage sauvage qui n'était pas pris en charge.

M. Areski OUDJEBOUR : Pour les collectes alimentaires, le ramassage sauvage et la collecte des corbeilles de rue, c'est bien ce qu'il y a dans la délibération. Le mot n'était peut-être pas juste, donc c'est la collecte des ramassages sauvages, dont le coût est évalué à 616 k€. Je voulais savoir si une convention a été mise en place puisque le principe du transfert de compétences, c'est plein et entier, et non à la carte.

M. Francis SELLAM : Je passe la parole à l'administration.

L'administration : Le ramassage des corbeilles de rue est bien assuré, aujourd'hui, par l'EPT, donc il n'y a pas besoin de convention. Cela fait partie de la compétence qui a été transférée. Le marché alimentaire, de la même manière, a bien été transféré à l'EPT et fait partie de la compétence, donc c'est l'EPT, aujourd'hui, qui gère, en direct avec le concessionnaire le ramassage et la collecte des marchés. Les encombrants sauvages, aujourd'hui, ne sont pas considérés comme des ordures

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

ménagères et restent donc de la compétence Ville, comme ils l'ont toujours été.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Quand nous parlons des encombrants sauvages, je vous rappelle que nous ramassons, sur les trottoirs de Joinville, 2 tonnes par jour.

M. Francis SELLAM : Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve le projet de convention établissant les modalités de reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la commune de Joinville-le-Pont à l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois pour l'exercice 2019 et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Article 2 : Précise que cette dépense sera imputée à l'article 7398 – Reversements, restitutions et prélèvements divers- du budget principal de la commune pour l'exercice 2019.

22 . Débat sur les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal du territoire Paris Est Marne & Bois

M. Jean-Jacques GRESSIER : Notre règlement local de publicité datant du 22 mai 2007, élaboré avant la loi 2010-188 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement devient caduque à compter du 13 juillet 2020. Ce sont dorénavant les établissements publics territoriaux qui sont compétents en matière de règlement local de publicité. A ce titre, le territoire a engagé une procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

L'EPT Paris Est Marne & Bois a délibéré le 15 octobre 2018 pour engager la procédure d'élaboration de ce règlement. Une concertation publique menée par l'EPT est en cours. Les documents sont disponibles sur le site de la Ville.

Le Conseil municipal est invité à débattre des orientations. C'est notre mission, aujourd'hui. Donc, les orientations sont :

- Entériner les dérogations existantes dans le RPI en autorisant la publicité de manière limitative dans certains secteurs du territoire visés au Code de l'environnement ;
- Préserver les secteurs peu touchés par la pression publicitaire, et tendre vers une simplification des règles, de manière générale ;
- Réduire le format ou la densité des dispositifs publicitaires sur le territoire ;
- Instituer une plage d'extinction nocturne des publicités, enseignes et pré-enseignes ;
- Interdire certaines implantations d'enseignes impactant en matière d'intégration paysagère ;
- Réduire le nombre et la taille des enseignes implantées en façade ;

- Encadre le format et la densité des enseignes scellées au sol ;
- Renforcer les règles concernant les enseignes temporaires pour en limiter l'impact négatif sur le paysage.

Donc, ce sont les groupes de travail pour lesquels nous sommes représentés par moi-même, ainsi que deux personnes des services techniques qui ont l'habitude d'autoriser la pose d'enseignes et de publicité sur la Ville, de manière à ce qu'effectivement, ce règlement soit le plus proche possible de notre règlement actuel.

Monsieur LAVAL.

M. Michel LAVAL : Je vais reprendre les arguments que j'ai développés en commission urbanisme. Donc, j'entends bien le fait que nous faisons partie d'un territoire avec 13 communes en tout, 12 communes, Paris Est Marne & Bois, que ce territoire a pris la compétence publicité, mais je trouve quand même étonnant que nous soyons dessaisis de tout droit à décider, enfin dessaisis dans cette instance puisque le territoire est un peu le syndicat des capos, c'est-à-dire que tout le monde approuve ce qui vient de l'exécutif de chaque commune. C'est la réalité, mais tout cela échappe, évidemment, à la délibération du Conseil municipal. Donc, nous allons voter des orientations générales qui ne disent absolument rien sur les questions concrètes que se posent les gens sur le sujet. Par exemple, si on parle de publicité, pour vous, je ne sais pas, mais ce que j'ai le plus entendu à Joinville, ce sont des cris d'horreur sur la pollution lumineuse infligée par les enseignes de la BRED. Quand je regarde, là, je ne vois pas de réponse à la question, bien sûr. Pour mémoire, ce n'est pas par hasard si on choisit une lumière bleue agressive. En biologie, c'est ce qui s'imprime le plus dans le cerveau des gens. C'est la lumière bleue, à méditer d'ailleurs pour les gens qui ont sous leur responsabilité des enfants qui sont un peu accrocs aux écrans. La lumière bleue est celle qui perturbe le plus le sommeil. C'est parfaitement établi. Donc, je n'ai pas de réponse à cette question, et je n'ai pas de réponse à toutes les questions concrètes. Ce sera le territoire qui votera concrètement le règlement. Nous votons de grands principes, et c'est tout.

En commission, j'ai demandé si, au moins, nous aurions, a posteriori, un avis communal. D'après ce que j'ai compris, la réponse est négative. Donc, comme d'habitude, il y a un cadre légal ; comme d'habitude, on peut faire mieux, ce n'est pas interdit ; comme d'habitude, à Joinville, on se contente du minimum. C'est donc de nouveau un chèque en blanc, et de nouveau, pensant à cette pollution de la BRED – pas uniquement, mais c'est l'exemple le plus énorme qui me vient à l'esprit – je ne voterai pas ce règlement. Je vous remercie.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je vous indiquais que nous sommes trois à travailler avec les communes et l'EPT sur ce règlement de publicité. Nous sommes tout à fait à votre disposition si vous aviez des inquiétudes parce que celles-ci sont valables sur toutes les communes. Quand vous parlez d'un chèque en blanc, ce sont des réunions qui démarrent à 19 h et qui se finissent à 22 h en Mairie de Saint-Maur. Donc, je ne ferai pas un chèque en blanc tous les soirs.

M. Michel LAVAL : Rassurez-vous, j'ai des échos du Conseil du territoire. Je pourrais d'ailleurs évoquer une anecdote qui s'est passée mardi dernier, mais laissons. Il n'y a aucun problème, mais simplement, ce sont les représentants de l'exécutif municipal dans son acception la plus restreinte qui décident entre eux.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Vous pouvez venir me voir, je vous répondrai, Monsieur LAVAL.
M. Michel LAVAL : Vous avez déjà un courrier qui date de plusieurs années sur les enseignes de la BRED.

M. Olivier AUBRY : Simplement, sur le fonctionnement de l'EPT, on avait demandé à plusieurs reprises, certes, des comptes rendus disponibles sur Internet, mais franchement, pour respecter notre Conseil municipal, je pense qu'il serait bon, régulièrement, au cours d'une année, de tenir informés les élus locaux, les élus du Conseil municipal, sur les travaux, les grands axes du Conseil territorial. Beaucoup de choses se décident avec un transfert de compétences de la Ville au territoire, et nous sommes tout à fait concernés par cela. Je pense que ce serait utile de tenir les élus locaux informés de vos travaux. Merci.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je crois qu'à la rentrée, au cours d'un Conseil municipal, la visite de Monsieur Roussel-Devaux est programmée, qui est le Directeur général des services de l'EPT.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

M. Olivier AUBRY : Je vous remercie.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il y aura l'avis de la commune à la fin des travaux. Madame COLIN.

Mme Chantal COLIN : Joinville a décidé, lors d'un précédent conseil, de ne plus faire payer les taxes d'enseigne sur le budget 2019. Est-ce que vous pouvez nous dire si l'EPT va, au contraire, faire payer ces taxes ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : La question a été posée, et il n'est pas prévu de reprendre ces taxes au niveau de l'EPT.

Mme Chantal COLIN : Merci.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous passons au vote.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article unique : Prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat sur les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal du territoire Paris Est Marne & Bois.

Pour : (21)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (12)
Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

23 . Vente de logements France Habitation - Avis de la commune

M. Jean-Jacques GRESSIER : La société HLM France Habitation a fait part, au préfet du Val-de-

Marne, de son souhait de vendre 46 logements sociaux de type PLA et 36 parkings au profit des locataires des 2 et 4 rue Pierre Allaire et 97 avenue Gallieni. Dans ce cadre, le Préfet sollicite l'avis de la commune pour savoir si nous ne sommes pas opposés au principe même qui permet aux locataires de logements sociaux qui désirent devenir propriétaires.

En effet, si le bailleur social souhaite vendre à ses locataires des logements impactant ainsi la baisse du nombre de logements sociaux en location sur la ville, il doit, en contrepartie, s'engager dans une démarche de construction de nouveaux logements permettant ainsi de maintenir, voire d'augmenter, la capacité disponible.

Je vous invite donc à rendre un avis défavorable à cette cession.

M. Pascal DE CAZENOVE : J'ai juste une remarque. L'avis défavorable que la commune s'apprête à rendre est bienvenu puisque la ville vient juste de redescendre en dessous des 25 % de logements sociaux, mais j'ai juste une question technique. Le Préfet sollicite l'avis de la commune. J'imagine que c'est un avis simple et pas un avis conforme. Si on émet un avis défavorable, quelle est la suite, et qu'est-il prévu d'autre pour s'opposer éventuellement à la cession ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Le Préfet peut rendre un avis défavorable. Il l'a même rendu.

M. Pascal DE CAZENOVE : Le Préfet sollicite l'avis de la commune, et l'avis de la commune n'est qu'un avis. Par définition, on s'oppose, mais est-ce qu'on entreprend quelque chose d'autre ou on se contente d'émettre un avis défavorable ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Le Préfet suit toujours l'avis de la commune.

Intervention hors micro

M. Jean-Jacques GRESSIER : Si on émet un avis défavorable, le Préfet suit.

M. Michel LAVAL : Au préalable, je salue également, chaudement, cette décision que vous prenez. Cela commence à bien faire, surtout qu'on comptabilise en logement social des choses qui, en toute justice, ne devraient pas y figurer. J'ai quand même une interrogation. J'avais compris, mais c'est assez obscur, qu'au terme des lois récemment votées, notamment la loi ELAN, la vente aux locataires occupants des logements sociaux, au sens de la loi, ne sortait pas ces logements des statistiques pendant 10 ans. Donc, est-ce vous confirmez cette interprétation ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est exact, Monsieur LAVAL.

M. Michel LAVAL : Vous validez cette interprétation, mais néanmoins, vous choisissez – et je vous salue pour cela – de ne pas vendre.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous confirmons.

M. Michel LAVAL : Très bien, je vous remercie.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur COLRAT.

M. Gilles COLRAT : J'ai une question complémentaire. Est-ce qu'on a une idée des projets similaires qui existent dans les villes voisines de Joinville ? Si cela a eu lieu ou si c'est en projet, est-ce que les conseils municipaux ont été amenés à se prononcer, et dans quel sens se sont-ils prononcés ? Est-ce qu'on a un peu de visibilité ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Est-ce que quelqu'un a la réponse ?

M. Francis SELLAM : Je n'ai pas la réponse, mais si on parle de Nogent, Saint-Maur, ou de toutes ces villes, de toute façon, elles n'ont pas atteint les taux. En fait, on n'a pas vraiment de réponse.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Les bailleurs vendent pour réinvestir sur des constructions de nouveaux logements. C'est le but de leur vente de logement sociaux. Madame COLIN.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Mme Chantal COLIN : Je pense qu'on est déjà à la limite de 25 %, même en dessous, donc est-ce que cela ne va pas permettre de diminuer encore ce taux ?

M. Francis SELLAM : Lors de la dernière réunion à la DRILL, on était à 24.97 %. Donc, soyons détendus, il y a quand même des communes qui sont à 7 %, ce qui fait qu'on n'est tout de même pas dans le viseur.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On n'est pas parmi les mauvais élèves.

M. Francis SELLAM : On est plutôt parmi les excellents élèves, parfaitement, dans les excellents élèves du coin. Je vous rappelle qu'il va y avoir la livraison de 70 appartements en PLS, donc qui font partie du quota social, ce qui fera rester sur notre niveau de 25 %.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous passons au vote.

Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article Unique : Émet un avis défavorable à la cession par la SA HLM France Habitation de 46 logements sociaux de type PLA et 36 parkings au profit des locataires sis 2-4 rue Pierre Allaire et 27 avenue du Général Galliéni.

24 . Vente de logements Immobilière 3F - Avis de la commune

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est le même motif pour la société immobilière 3F. Tout a été dit sur la précédente délibération.

Intervention hors micro

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous passons au vote.

Qui est pour ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article Unique : Émet un avis défavorable à la cession par l'Immobilière 3F de 54 logements sociaux au profit des locataires sis 3 rue Robard.

25 . Renouvellement de la garantie d'un emprunt accordé à France Habitation

M. Francis SELLAM : C'est toujours le même principe. Les bailleurs sociaux font des emprunts, et nous garantissons ou pas ces emprunts. Le fait de les garantir nous permet toujours de garder un quota d'appartements sur les résidences sur lesquelles l'emprunt est impacté. Donc, ils ont modifié leur emprunt, donc on remet à jour la garantie d'emprunt.

M. Michel LAVAL : Egalité, 46 logements ?

M. Francis SELLAM : Non, c'est une coquille. Ce ne sont pas 46 logements.

M. Michel LAVAL : C'est un programme de 46 logements ? Egalité n'a pas 46 logements tout de même.

M. Francis SELLAM : C'est la résidence Egalité, Julien ?

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : France Habitat.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : C'est la résidence Pierre Allaire. C'est une coquille. On a oublié de l'enlever. Qui est pour ? Merci.

M. Areski OUDJEBOUR : J'ai une question, là-dessus, qui me vient à l'esprit. Quand le territoire, ou la métropole vont assurer leur responsabilité en matière d'habitat ? On a un PMHH – Jean-Jacques pourrait nous en parler puisqu'il est vice-président du territoire – pour, notamment, soulager les communes de cette endettement virtuel. Est-ce que la question peut être posée au territoire, ou en tout cas, à la métropole, sur le vote du PMHH pour soulager les communes de cela ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : On a commencé à en parler, mais je reposerai la question, et je te répondrai.

M. Francis SELLAM : Jean-Jacques, on a voté, donc c'est bon. On peut passer à la délibération suivante.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article 1er : Autorise le renouvellement de la Ville de sa garantie pour le remboursement de l'emprunt décrit ci-dessus, contracté par la société France Habitation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2 : S'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer en qualité de garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société France Habitation et à engager toute démarche en exécution de la présente délibération.

26 . Villa de l'Étoile - Classement des parcelles de voirie dans le domaine public communal

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER : Nous souhaitons classer des parcelles de voirie dans le domaine public communal puisque nous allons entamer des travaux sur cette Villa de l'Etoile et qu'il y avait des parcelles appartenant aux propriétaires. Donc, nous avons une convention avec ces propriétaires de manière à ce qu'elles reviennent sur la commune pour un euro symbolique.

Avez-vous des questions ?

M. Pascal DE CAZENOVE : En conformité avec la position qu'on avait exprimée l'année dernière quand la question a commencé à être posée, c'est très simple. On ne voit toujours pas l'intérêt réel pour la commune et on n'a pas l'assurance, pour avoir discuté avec certains riverains, que ce soit vraiment une demande unanime des riverains concernés, comme la délibération le laisse supposer. Donc, a priori, je voterai contre, mais après, je n'ai pas d'opposition de principe. On ne voit pas pourquoi, ici, spécifiquement, cette parcelle de voirie, alors que d'autres pourraient être concernées. Quel est l'intérêt ? J'y reviendrai à la délibération d'après, mais on peut le voir, là. Quel est le coût final parce que, là, on a des bribes de budget.

M. Jean-Jacques GRESSIER : En ce qui concerne la demande des riverains, nous ne pouvons classer dans le domaine public communal qu'avec la signature de tous les riverains. Donc, c'est garanti. Tous les riverains ont signé. L'intérêt, c'est que nous avions fait beaucoup de travaux autour de cette rue de la Mésange, notamment, etc., et qu'il restait encore des poteaux uniquement pour la Villa de l'Etoile. C'était donc un chemin de terre pour ces pavillons qui sont quand même intéressants. Suite à la demande de ces riverains, et avec leur accord, on a envisagé de faire des travaux à hauteur de 200 k€. Si vous voulez le montant, c'est 200 k€ pour les travaux.

M. Pascal DE CAZENOVE : Avec les travaux d'enfouissement des réseaux, etc., cela va…

M. Jean-Jacques GRESSIER : On les verra tout de suite après avec la subvention du SIPPEREC.

Mme Virginie TOLLARD : Je suis allée les voir à la fête des voisins, et ils sont ravis. C'est vrai qu'ils ont des trous, de la terre. Ils sont contents.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur LAVAL.

M. Michel LAVAL : J'aurai une petite nostalgie pour le chemin de terre qui évoquait la campagne, mais

j'entends l'intérêt des gens. Je n'ai pas, avec mes amis écologistes, d'opposition de principe à la municipalisation. Par contre, connaissant un peu le foncier joinvillais et les gens dans le quartier, je m'interroge sur la possibilité d'ouvrir le fond de l'avenue de l'Etoile. Il suffirait que la commune rachète une ou deux parcelles, et elle pourrait faire une opération dans les terrains vagues qui sont derrière. Est-ce que cette hypothèse est à l'étude ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : A l'étude, non, pas à ma connaissance, mais on peut regarder.

M. Michel LAVAL : Je ne vous le suggérerais pas. Ne faites pas croire que cela n'a pas été pensé. Déjà, l'ancienne municipalité avait des projets, non pas immobiliers, d'ailleurs, mais d'ouverture d'un chemin. Il n'était pas question de construction immobilière, mais d'ouvrir un chemin. Donc, ma question est de savoir si, actuellement, il y a des projets dans cette direction.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je ne dis pas que cela n'a pas été évoqué, mais je vous dis simplement que n'est simplement pas à l'étude actuellement, à ma connaissance.

M. Michel LAVAL : Bien, ce sera au compte rendu.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous passons au vote.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article 1er : Décide le classement dans le domaine public communal de l'Impasse de la « Villa de l'Etoile », composée des parcelles cadastrées A 26, 27, 29 à 32, 37, 38 à 40, 72, 83, 85 et 86, telles que figurant sur le plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (31)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Contre : (1)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (1)
Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

27 . Convention de co-maitrise d'ouvrage avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité, de communication électroniques de NC NUMERICABLE et de communications électroniques d'ORANGE

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER : C'est traditionnel. Pour l'enfouissement des réseaux, nous demandons une subvention au SIPPEREC qui nous aide bien, pour un montant de 42 470 et 34 000.

Qui est pour ?

M. Michel LAVAL : Le SIPPEREC est dirigé par quelqu'un de tout à fait raisonnable.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je lui en ferai part.

M. Michel LAVAL : J'adresse les Joinvillais inquiétés par Linky directement vers lui.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article unique : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriale ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L 2122-17 du CGCT, à signer dans le cadre des travaux de la Villa de l'Etoile :

- La convention de co-maîtrise d'ouvrage d'enfouissement de réseaux propres à la collectivité.
- La convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de NC NUMERICABLE.
- La convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'ORANGE.

28 . Convention avec la copropriété Orée du Bois - réfection d'espaces ouverts au public

M. Jean-Marie PLATET : Pour éviter un conflit d'intérêt, étant copropriétaire à la résidence l'Orée du Bois, ainsi qu'une collègue de la salle, je me fais un devoir de sortir du Conseil municipal pour cette délibération.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Madame SELLAM ne veut pas accompagner Monsieur PLATET.

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER : Pour les personnes qui ne savaient pas où était l'Orée du Bois, c'est aux Canadiens. Lorsque nous avons fait des travaux aux Canadiens, il y avait deux copropriétés : l'Orée du Bois et la rue Halifax. Nous avions envisagé de faire des travaux en même temps que les gros travaux des Canadiens.

Il se fait qu'en assemblée générale, les copropriétaires ont refusé ces travaux. Donc, une des copropriétés, l'Orée du Bois, revient vers nous pour dire qu'ils se sont trompés, et qu'ils aimeraient bien que des travaux soient faits.

Nous l'avions évoqué en commission d'urbanisme parce qu'on s'est demandé pourquoi ils revenaient et pourquoi on ferait des travaux. En fait, il y a une servitude de passage qui nous oblige à faire des travaux, donc on est obligé de satisfaire leur demande. Donc, on budgète 20 k€ pour faire les travaux sur cette copropriété Orée du Bois. Maintenant, tout le monde sait où habite M. Jean-Marie PLATET.

Avez-vous des questions à ce sujet ? C'est un montant de 20 k€ de travaux. On passe au vote.

Qui est pour ? Merci.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur PLATET et Madame SELLAM peuvent revenir.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article Unique : Approuve la convention de travaux sur des terrains privée – Copropriété Orée du Bois et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Pas de participation : (2)
Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous")

29 . Convention de coopération SIAAP

M. Jean-Jacques GRESSIER : Le SIAAP est un syndicat intercommunal sur l'assainissement. Ils ont proposé au port de Joinville des actions de manière à mobiliser les personnes habitant sur des bateaux par la mise à disposition de flyers, des installations de panneaux sur le quai Gabriel Péri et des formations par une convention, pour aider ces personnes habitant sur les bateaux à préserver la flore et la faune aquatique.

Donc, pour l'instant, c'est uniquement de la prévention. Avez-vous des questions ? Monsieur LAVAL.

M. Michel LAVAL : Ce sont quelques panneaux qui sont financés par le syndicat inter tout ce qu'on

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

veut pour l'assainissement de l'agglomération parisienne. On parle beaucoup du SIAAP ces temps-ci. Il y a eu beaucoup d'articles dans Le Canard Enchaîné, et là, il y a encore eu une catastrophe à l'Achères, station d'épuration géante qui est la première ou la deuxième d'Europe, qui a généré une importante pollution, avec une importante mortalité de poissons. Bref, le SIAAP qui est une véritable pétaudière a beaucoup à se faire pardonner, donc ce n'est pas cher, et cela nous profite, ce qui est fort bien. Merci.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous sommes sur Valenton, donc on ne se sent pas concerné.
Y a-t-il d'autres questions ? *(Aucune)*

Qui est pour ?

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article unique : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention de coopération relative à la sensibilisation des plaisanciers et du public aux enjeux de préservation de la Marne et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

30 . Subvention pour la destruction de nids de frelons asiatiques

M. Boutaïeb KADDANI : Mes chers collègues, après son arrivée en 2004 en France, le frelon asiatique a su s'adapter et coloniser tous les territoires. Aujourd'hui, nous le retrouvons en Ile-de-France, avec un fort développement depuis 2016, et en particulier entre 2017 et 2018, où cela a été multiplié par plus de quatre.

La lutte par la destruction des nids de frelons asiatiques est essentielle, alors que le piégeage non sélectif ne fait pas l'unanimité dans la communauté scientifique. En effet, un nid non détruit libérera des fondatrices qui créeront de nombreux nids au printemps suivant. Ils vont augmenter de plus en plus la population des frelons asiatiques.

La destruction des nids de frelons reste de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant des lieux, que ce soit à titre civil ou au titre des risques portés sur le voisinage, ou d'un point de vue financier. Afin de soutenir ces particuliers dans cette lutte, je vous propose de soutenir financièrement la destruction des nids selon les modalités suivantes :

- Les bénéficiaires de l'aide sont les particuliers joinvillais, y compris les copropriétés ;
- Le montant de l'aide serait de 50 % du coût de la dépense éligible dans un plafond de 100 € TTC.

Y a-t-il des questions ? Je peux juste rajouter que cette proposition est à l'initiative de notre collègue, Michel LAVAL, que je remercie effectivement d'avoir fait une proposition, comme quoi on est aussi à

l'écoute. La deuxième chose que je peux rajouter, c'est que la Mairie a formé les agents techniques pour détecter les nids de frelons asiatiques.

Intervention hors micro

M. Boutaïeb KADDANI : Non, pas pour intervenir. Pour intervenir, il faut que les Joinvillais qui sont concernés fassent appel à une société spécialisée, qui a un agrément pour pouvoir intervenir, d'une part, et d'autre part, qui a les moyens humains et financiers, y compris le CACES, c'est-à-dire que si c'est en hauteur, etc., qu'il faut utiliser des nacelles, il faut avoir un permis spécial pour pouvoir y accéder. On ne peut pas le faire n'importe comment. Il faut faire appel à une entreprise spécialisée, et de préférence, avoir plusieurs devis. C'est toujours intéressant d'avoir plusieurs devis.

Avez-vous des questions ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur LAVAL.

M. Michel LAVAL : Ecoutez, Monsieur KADDANI, vous n'étiez pas, une fois encore, en commission urbanisme, mais on vous a fait part de mes observations, donc le plus gros est débroussaillé. Effectivement, c'était un courrier d'octobre 2018 auquel il m'a été répondu en décembre, par Monsieur le Maire, qu'il ne manquerait pas de revenir vers moi. Donc, je suis impressionné par la solennité du retour en séance du Conseil municipal. Un simple courrier m'aurait suffi. Donc, il aura fallu 9 mois. Ce n'est effectivement pas une bonne performance. Je vous remercie. Bien sûr, je me félicite, pour une fois. L'expression est correcte. J'ai eu quelques états d'âme, mais je ne vais pas chipoter, sur les copropriétés. Autant, pour les petites copropriétés, il faut les aider, autant, pour les grosses, je me demandais un peu, mais où tracerions-nous la limite ? A 10 ou à 20, que sais-je, donc tout vient à point à qui sait attendre. Bravo.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Vous avez rappelé la réponse de Monsieur le Maire. Je vous rappelle aussi que nous avons mis la photo de nids de frelons sur le bulletin municipal.

M. Michel LAVAL : Je sais que pour certaines personnes, la communication est essentielle, mais pour moi, c'est l'action qui l'est.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il était important, pour les personnes, d'identifier ce qu'était un nid de frelon. C'est la raison pour laquelle on a mis la photo.

M. Boutaïeb KADDANI : Je peux rajouter qu'on a un document où on voit le frelon européen qui est au-dessus, qui est blond, et le frelon asiatique qui est plutôt noir. De loin, il faut noir. Pour ceux qui sont intéressés, c'est très intéressant. Il ne faut pas faire de photocopie, mais on peut l'envoyer par mail si besoin. Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Aucune)* On va passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Article 1er : Décide de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en accordant une aide financière aux particuliers (y compris les copropriétés) à hauteur de 50% du montant TTC de l'intervention dans un plafond de 100 euros TTC.

Article 2 : Approuve le dossier de demande de subvention joint.

31 . Approbation de l'avenant 1 à la Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés forains de Joinville-le-Pont

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, la commune a délégué à la société MANDON l'exploitation des marchés forains de la commune par un contrat qui a été signé en décembre 2016. Le contrat prévoyait notamment la tenue des marchés sur l'avenue Gallieni les mardis matin. Il a été convenu, entre la Ville et le délégataire, de changer le jour de ce marché au profit du mercredi matin. Donc, cette proposition a été validée en commission des marchés et conformément à l'article 4.2 du contrat, un avenant est nécessaire pour acter cette modification.

En revanche, cet avenant ne modifie pas les conditions d'exécution financière du contrat. Il n'est donc pas soumis à l'avis préalable de la commission des services publics.

Je vous propose donc d'approuver le projet d'avenant. Avez-vous des questions ?

Mme Chantal COLIN : Est-ce que c'est définitif ou est-ce que c'est à titre expérimental ?

Mme Chantal DURAND : C'est définitif, sauf si on s'aperçoit que cela ne fonctionne pas du tout, dans lequel cas, on pourra être amené à revenir sur l'expérience, mais c'était un souhait, à l'origine, des commerçants qui voyaient que le marché du mardi périclitait, et qui nous ont fait part du fait que dans les villes où le marché se tient le mercredi matin, ils fonctionnent bien. Donc, nous n'étions pas forcément confiant à 100 % sur ce qu'ils nous ont dit, et nous avons donc demandé de faire un sondage auprès des clients. Les sondages ont été pertinents. J'ai quelques chiffres :

- 314 réponses positives sur 335 réponses au total ;
- Pour les habitants du quartier, nous avons eu 151 réponses positives sur 161 réponses au total.

Donc, c'était probant, et on a décidé de passer cet avenant.

Mme Chantal COLIN : J'ai parlé avec quelques commerçants. Certains peuvent venir le mercredi, mais il y en a d'autres qui ne viendront plus parce qu'ils sont pris par ailleurs. Donc, est-ce que les personnes interrogées ont tenu compte de ce fait ?

Mme Chantal DURAND : Je ne suis pas persuadée qu'il y ait tellement de commerçants qui ne puissent pas venir le mercredi. J'en connais un, en tout cas, et il a changé son jour de marché. Après, il y en a peut-être d'autres, Chantal, mais a priori, les commerçants, en tout cas, les abonnés se sont organisés pour venir le mercredi. Cependant, cela reste à vérifier.

Mme Chantal COLIN : Tu dis que cela peut être expérimental, et que si cela ne marche pas, on y revient, donc dans ce cas, je voterai pour.

M. Olivier AUBRY : J'ai posé une question diverse, donc je ne vais pas revenir dessus, mais j'aimerais simplement rappeler une proposition que j'avais fait il y a quelques mois. Il s'agissait d'avoir un tableau de bord sur l'économie locale en général, c'est-à-dire les professions libérales, les entreprises, les commerçants sédentaires et forains, et notamment les marchés. Ce tableau de bord serait annexé au rapport d'orientations budgétaires chaque année. Je pense que ce serait vraiment utile qu'on puisse voir un peu l'évolution des marchés sur plusieurs années, en termes de fréquentation, d'activité, de connaître la part de l'alimentaire et du non-alimentaire, ce qu'on peut faire, au niveau élus, pour les développer, les améliorer, comment répondre au mieux à l'attente des consommateurs.

Je pense que ce serait important qu'on ait ce tableau de bord chaque année.

Mme Chantal DURAND : Oui, Olivier, je note ta demande qui me paraît tout à fait pertinente. Sur la deuxième partie de ton intervention, je peux dire qu'au niveau de la commission, on agit fortement pour booster nos marchés, ce qui n'est pas toujours chose facile puisque tu sais qu'il y a d'autres modes de commerce. On essaie d'y faire des animations, et on espère que cela va continuer. Nos efforts continueront dans ce sens, de toute façon.

Y a-t-il d'autres questions ? Jean-Marie.

M. Jean-Marie PLATET : Est-ce qu'il y a des forains qui auraient demandé à avoir une indemnité de remboursement dans le cas où ils ne pourraient suivre cette modification ? Au départ, je pense qu'il y a un certain contrat entre le forain abonné et le délégataire disant qu'il sera abonné du 1er janvier au 31 décembre de l'année. Là, par rapport à l'année 2019, il y aura une rupture de contrat en cours d'année. Pour ceux qui n'ont pas pu suivre la modification parce qu'ils sont déjà sur un marché le mercredi, ailleurs, et qu'ils souhaitent le garder, que se passe-t-il ?

Mme Chantal DURAND : J'entends bien ta question, Jean-Marie. Simplement, à ma connaissance, il n'y a pas de commerçant qui ne puisse pas suivre, en tout cas, de commerçant abonné. Il y a peut-être des volants, mais qui n'ont pas le même type de contrat avec le concessionnaire. Merci, Jean-Marie.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je propose qu'on passe au vote.

Qui est pour ? Merci mes chers collègues.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'exploitation des marchés forains du 15 décembre 2016.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à signer l'avenant 1 au contrat de délégation de service public d'exploitation des marchés forains.

32 . Tarification et règlement intérieur de l'activité "Bébé Sport en Famille"

Mme Virginie TOLLARD : Mes chers collègues, nous souhaitons élargir l'offre de pratiques sportives présentes sur notre ville en proposant un programme d'activités multisports adapté et dédié aux très jeunes enfants à partir de 2 ans. Le Bébé Sport en Famille est donc mis en place pour répondre à une double demande croissante, à savoir :

- Une pratique d'activité sportive pour les plus jeunes à partir de 2 ans qui est, ou pas,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

proposée par des clubs et associations, le partage d'un moment privilégié parents/enfants autour d'une activité ludique ;
- L'activité se déroulera le samedi matin hors vacances scolaires, dans la grande salle de motricité de l'école maternelle Jougla ;
- Les enfants seront répartis par groupes de 15 en fonction de leur âge, comme suit :
- De 9 h 15 à 10 h : les 2-3 ans ;
- De 10 h 15 à 11 h : les 3-4 ans ;
- De 11 h 15 à 12 h : les 4-5 ans.

Le Bébé Sport en Famille est un programme d'activité multisports à fonctionnement par cycle respectant le rythme et l'éveil de l'enfant. A chaque période scolaire, un nouveau cycle sera proposé : bébé gym ; athlé-gym ; jeux de ballons. Toutes les séances seront encadrées par des intervenants diplômés, mais aussi par les parents présents aux côtés de leurs enfants.

La volonté est que la pratique sportive soit également un moyen, pour le parent et l'enfant, de partager un moment de plaisir, et de permettre aux parents d'être de véritables acteurs du programme, d'enseigner quelques valeurs à leur enfant par le biais d'activités physiques et sportives, et de renforcer le lien familial.

Le coût d'inscription est de 180 € pour environ 35 séances par an d'activité.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver le Règlement Intérieur et le coût d'inscription à l'année.

Avez-vous des questions ?

M. Pascal DE CAZENOVE : J'ai juste une question sur la capacité d'accueil, et du coup, une autre question subséquente sur les critères de choix s'il y a trop de demandes, ce qui est probable.

Mme Virginie TOLLARD : La capacité d'accueil est de 15 enfants sur chaque créneaux.

M. Pascal DE CAZENOVE : Pardon, mais s'il y a plus de demandes, comment cela se passe ?

Mme Virginie TOLLARD : Je demanderai à Monsieur DESTOUCHES de vous répondre. En tout cas, c'est dans la belle salle de motricité de l'école maternelle Jougla, avec un partage des locaux avec les écoles, ouvert le samedi avec un accès indépendant. Cela va bien se passer. Il y a aussi utilisation du mobilier de l'école en partage.

Avez-vous d'autres questions ? *(Aucune)*

Etes-vous pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve le règlement intérieur de l'activité « Bébé Sport en Famille ».

Article 2 : Approuve le tarif unique de 180€ à l'année pour l'inscription au « Bébé Sport en Famille ».

33 . Attribution d'une aide financière de la commune au projet jeunes de solidarité internationale à Madagascar

Mme Virginie TOLLARD : Mes chers collègues, dans le cadre du dispositif communal intitulé projets jeunes, une Joinvillaise, Madame Thais VINCENTE et autres étudiants en médecine soumettent un projet de solidarité internationale à Madagascar. Leur projet a pour objectif de participer à la construction d'un dispensaire de proximité, achat des matériaux de construction, aménagement, à la réfection d'un orphelinat et à la création de petit mobilier. Les jeunes s'impliqueront aussi auprès des villageois et des écoliers, dans les actions en faveur de l'hygiène.

Les participants séjourneront six semaines sur place durant l'été 2019, et recherchent, pour ce faire, des financements. Le projet est également soutenu par l'association des étudiants en médecine cristoliens, et l'association RAFAMIRE qui porte, elle aussi, des projets solidaires à Madagascar.

Mise à part une épidémie de rougeole, les consignes de l'Etat français sur le tourisme et les conditions de sécurité intérieures sont, pour l'instant, bonnes, mais ces recommandations à la date du départ conditionneront l'attribution de l'aide financière de la commune, son report ou son annulation.

Les jeunes bénéficiaires d'une aide financière au titre du dispositif projets jeunes devront faire partager leurs réalisations sous les formes convenues d'un reportage photographique, d'un article pour le Mag et justifier de toutes dépenses réalisées, factures, transports, frais d'inscription, hébergement, etc. Ces éléments devront être fournis dans les trois mois suivant la réalisation du projet.

Je vous demande donc de bien vouloir attribuer une aide financière de la commune de 300 € au projet de solidarité internationale du dispensaire à Madagascar.

Je vous remercie. Avez-vous des questions ?

Etes-vous pour ? A l'unanimité. Merci.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article Unique : Décide d'accorder une aide financière de la commune de 300 € reversée directement à Madame Thaïs VINCENTE, pour son projet de solidarité internationale de « Dispensaire à Madagascar ».

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

34 . Autorisations d'absence accordées aux agents municipaux

M. Jean-Jacques GRESSIER : Les autorisations d'absence sont réglementées, bien entendu. Il convient, aujourd'hui, de faire certaines évolutions réglementaires afin de mieux les adapter aux besoins des agents et de compléter ce régime en y ajoutant des autorisations d'absence pour adoption, garde d'enfant, réunion de parents d'élèves, séance préparatoire à l'accouchement et actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale de procréation.

Cela a reçu, bien entendu, un avis favorable du Comité technique en date du 20 mai 2019.

M. Michel LAVAL : Cette question, je l'ai posée à maintes reprises au Conseil municipal. Vous évoquez l'avis du Comité technique. Le 20 mai, c'était assez vieux pour que vous puissiez en dire plus, donc cet avis a-t-il été donné à l'unanimité ? Dans le cas contraire, sur quoi portaient les divergences ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Unanimité.

M. Michel LAVAL : Autant le dire.

M. Pascal DE CAZENOVE : J'ai une autre question, juste sur les autorisations d'absence liées aux principales fêtes religieuses. Il y a une jurisprudence abondante du Conseil d'Etat, et Rémi pourra sûrement en parler. Est-ce que le fait d'ajouter à ce qui est existant, ou en tout cas, d'essayer de l'adapter un peu, répond à une demande des agents, ou est-ce que c'est de la propre initiative de la commune ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est l'application d'une circulaire.

M. Pascal DE CAZENOVE : C'est juste l'application de la circulaire et il n'y a aucune demande particulière sur la commune ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Non, pas particulièrement.

M. Areski OUDJEBOUR : On ne peut que se réjouir de son application puisque c'est une circulaire qui date du 24 mars 2017, relative aux autorisations d'absences.

M. Pascal DE CAZENOVE : C'est celle du 10 février 2012 – je suppose qu'elles sont similaires – qui est mentionnée dans le...

M. Jean-Jacques GRESSIER : Pour les dates religieuses.

M. Areski OUDJEBOUR : Dans le cadre d'une assistance médicale, mais elle est de 2012.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article 1er : Adopte les autorisations d'absence dont la liste ainsi que les modalités d'attribution figurent dans l'annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Décide que ces autorisations d'absence prendront effet à compter du 1er juillet 2019 et précise qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Pour : (31)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (2)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

35 . Remboursements des cours de danse modern'jazz

M. Francis SELLAM : Nous avons une enseignante en modern'jazz qui est malade, mais qui n'est pas en arrêt longue maladie. Ce sont des arrêts maladie répétitifs, donc on n'a pu la remplacer parce que la procédure ne le permettait pas. De ce fait, nous allons rembourser l'intégralité des cours que cette enseignante avait en charge. Le montant est estimé à 27 k€, et nous avons déjà commencé à rembourser les familles qui l'ont demandé.

Avez-vous des questions ?

M. Olivier AUBRY : Je voudrais d'abord rendre hommage aux professeurs de l'école de danse qui, grâce à leurs compétences et à leur dévouement, permettent à l'école de danse de connaître la réussite que l'on sait. Je voudrais saluer, dans la salle, la présence d'un précédent adjoint à la culture. J'aurai des questions précises à poser, qui appellent, de votre part, des réponses précises. D'abord, où seront prélevés les 27 k€ de budget ? C'est une première chose. Vous avez dit que tous les parents seront remboursés. Ensuite, les cours de modern'jazz ont 30 ans. Est-ce qu'ils seront assurés à la rentrée et il y aura-t-il un professeur ? Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Concernant les pré-inscriptions, comment ont-elles été traitées du 3 au 28 juin, et comment seront traitées les inscriptions à la rentrée, plus précisément à partir du 26 août ? Ce sont les questions que se posent beaucoup de parents d'élèves.

M. Francis SELLAM : Je ne sais pas si je pourrais répondre à toutes les questions maintenant, mais je passerai la parole à Clément. Une chose qui est sûre, c'est que dans une prochaine délibération, on va faire une décision modificative pour pouvoir intégrer le remboursement de ces 27 k€. Concernant la professeure, à aujourd'hui, je ne sais pas si elle sera là à la rentrée. Je n'ai pas d'arrêt, donc du coup, on est un peu bloqué. Je passe la parole à Clément. Je ne sais pas s'il y a d'autres informations à donner là-dessus.

L'administration : Simplement pour préciser la difficulté que peut avoir la Ville à trouver un remplaçant sur le long terme alors même que l'enseignante qui exerce chez nous depuis très longtemps s'arrête de manière épisodique et répétée, c'est-à-dire qu'elle enchaîne – et bien entendu, elle en est victime – ses arrêts de travail. Donc, on a toujours l'espoir qu'elle revienne et qu'elle puisse assurer ses cours et cela ne se passe pas. De fait, il est très difficile de trouver un remplacement pour ces arrêts, pour ces reprises. Donc, on est en train de travailler avec elle, et effectivement, l'objectif est quand même de trouver quelqu'un à l'année pour la rentrée de septembre.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

M. Olivier AUBRY : Les cours seront assurés en septembre ?

L'administration : On essaie, mais après, il faut aussi qu'on travaille avec cette enseignante parce que si elle revient, qu'elle a un remplaçant qui travaille à l'année, cela va poser une difficulté, donc il faut qu'on articule tout cela.

M. Francis SELLAM : Je propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le remboursement aux familles concernées de l'intégralité des cotisations déjà versées pour un montant estimatif de 27 000 €.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

36 . Tableau des effectifs

M. Jean-Jacques GRESSIER : Vous avez plusieurs pages montrant le tableau des effectifs qui est, en réalité, le travail que notre nouvelle DRH, Madame DO PHAN a effectué pour reprendre tous les postes. Donc, saluons le gros travail qui a été fait par cette dame. Là aussi, l'avis a été favorable en Comité technique, toujours le 20 mai, à l'unanimité également. On vous demande d'approuver ce tableau des effectifs très complet que vous avez derrière.

M. Olivier AUBRY : J'ai une question. On a abordé cette question en commission, et tu as donné un avis favorable. Est-ce que le Conseil municipal – les élus de l'opposition, en tout cas, mais je ne sais pas si c'est le cas des élus majoritaires – peuvent être tenus informés lorsqu'un cadre administratif, un directeur ou un chef de service est nommé. J'ai fait la connaissance du nouveau directeur des services techniques il y a quelques jours. J'ai appris qu'une nouvelle DRH était nommée. Il serait peut-être bon de nous tenir informés. J'ajoute qu'en commission, il nous a été transmis que le nouvel organigramme avait été présenté au CTP, et je crois qu'il va être transmis aux élus municipaux. Je ne peux que vous encourager dans ce sens.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il a effectivement été dit que ce nouvel organigramme vous serait communiqué. Je confirme. Monsieur LAVAL.

M. Michel LAVAL : Je vous remercie pour la réponse apportée à mon collègue, Olivier AUBRY. J'ai

également demandé l'organigramme dans un e-mail auquel on n'a jamais répondu. Donc, j'entends qu'il va y avoir une réponse. Merci. Mon autre question est plus banale. Une fois de plus, est-ce qu'il y a unanimité du Comité technique paritaire ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Oui, je l'ai dit. Il y a unanimité du Comité technique.

M. Michel LAVAL : Excusez-moi. Ce n'était pas écrit, par contre. Quand ce n'est pas écrit, cela n'existe pas.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On peut communiquer l'organigramme assez rapidement ?

Mme Amèle SELLAM : C'est écrit sur la troisième page, Monsieur LAVAL.

M. Michel LAVAL : Autant pour moi. Vous avez raison, certainement.

M. Francis SELLAM : C'est marqué « avis favorable », mais Jean-Jacques GRESSIER a précisé oralement « à l'unanimité ».

M. Michel LAVAL : C'est cela.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Pour l'organigramme, Monsieur Julien GAILLET est en train de vous l'adresser.

M. Michel LAVAL : Fantastique.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On passe au vote pour le tableau des effectifs.

Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Présents :
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article unique : Décide d'adopter le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, qui prendra effet à compter du 1er juillet 2019.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

37 . Modifications de la grille tarifaire de l'adhésion au "Pôle Famille" et prestations de la Ludothèque

Mme Virginie TOLLARD : Mes chers collègues, comme vous le savez, le Pôle Famille a élargi son activité après l'ouverture de la ludothèque, en septembre 2017. Celle-ci connaît un vif succès auprès des familles joinvillaises. En 2018, la fréquentation a représenté 1468 passages, 205 adhésions famille et 1082 prêts annuels. Pour fréquenter la ludothèque, il convient d'adhérer au Pôle Famille. La

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

délibération prise lors du Conseil municipal du 27 juin 2017 prévoit les tarifs et les modalités d'adhésion, adhésion au trimestre non glissant.

Afin d'apporter une réponse aux familles qui désirent adhérer au semestre ou à l'année, et afin de faciliter le travail de régie pour le service administratif, je vous propose de compléter la grille tarifaire avec une adhésion semestrielle non glissante, une adhésion annuelle non glissante, avec une dégressivité permettant de bénéficier de trois mois gratuits. De plus, le service Jeunesse et citoyenneté est sollicité par les établissements scolaires et accueils de loisirs de la ville. Afin de répondre à leur attente, une charte de partenariat a été rédigée pour encadrer l'accueil de ces publics et le prêt de jeux. Sous réserve de respecter les modalités prévues, leur accès à la ludothèque sera gratuit.

Je vous propose d'approuver les tarifs du Pôle Famille et l'accès à la ludothèque, ainsi que le montant forfaitaire des pénalités.

Vous avez les tarifs en dessous. Avez-vous des questions ?

M. Michel LAVAL : C'est très bien. A la ludothèque, on fait des fêtes du jeu. On ne s'apprend plus qu'en s'amusant, à notre époque, paraît-il. Vous pouvez nous confirmer la date de réouverture de la ludothèque de Joinville ?

Mme Virginie TOLLARD : Septembre 2019.

M. Francis SELLAM : Début septembre 2019.

M. Michel LAVAL : C'est confirmé.

M. Francis SELLAM : Oui.

M. Michel LAVAL : D'accord, je vous remercie.

Mme Virginie TOLLARD : Avez-vous d'autres questions ? *(Aucune)*

Etes-vous pour ? A l'unanimité. Merci.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve les tarifs du pôle famille et l'accès à la ludothèque (y compris le prêt de jeux) à compter du 1er septembre 2019

ADHÉSION « POLE FAMILLE » ET LES PRESTATIONS DE LA LUDOTHÈQUE (de Septembre à Août)			
QF	**Adhésion trimestrielle** Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai	**Adhésion semestrielle** Septembre à Février Mars à Août	**Adhésion annuelle** Septembre à Août

	Juin Juillet Août		
Extérieur	20 €	40 €	60 €
A	6.99 €	13.98 €	20.97 €
B	5.91 €	11.82 €	17.73 €
C	4.84 €	9.68 €	14.52 €
D	3.76 €	7.52 €	11.28 €
E	2.69 €	5.38 €	8.07 €
Établissement scolaires et services de la Ville	Gratuit		
Tarif occasionnel unique (pendant les périodes de vacances scolaires sans prêt de jeu)	5.64 €		

Article 2 : Approuve le montant forfaitaire des pénalités (détériorations, pertes...) :

Prix d'acquisition de jeu	Montant forfaitaire de la pénalité
Inférieur à 50 €	50€
Entre 50€ et 100€	100€
Supérieur 100€	150€

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

38 . Définition des ratios promus/promouvables 2019

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER : Il appartient au Conseil municipal, après du Comité technique, de fixer, pour chaque grade d'avancement, un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir dans l'année.

Pour rappel, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés de promouvables.

Un avis favorable à l'unanimité a été émis par le Comité technique du 20 mai.

On vous demande de décider, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines en matière d'avancement de grade, d'adopter, au titre de l'année 2019, des ratios promus/promouvables de 100 % pour l'ensemble des grades, permettant un avancement sans conditions supplémentaires à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers de **03.27.20, et précise que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement, que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre.

Avez-vous des questions ? Tout le monde est un peu fatigué. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, à l'unanimité :

Article 1er : Décide dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines en matière d'avancement de grade, d'adopter au titre de l'année 2019, des ratios promus/promouvables de 100 % pour l'ensemble des grades permettant un avancement sans condition complémentaire à celles prévues, le cas échéant, par les statuts particulier des cadres d'emplois.

Article 2 : Précise que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement, que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Générales des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à prononcer les avancements de grade sur cette base, sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient et après avis des commissions administratives paritaires compétentes et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Question n°1 de Monsieur Jean-François CLAIR, du groupe «Unis pour Joinville-le-Pont », posée par Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Monsieur le Maire,

Le 8 juin les riverains de la capitainerie du port ont pu "écouter" un concert dansant privé de 23h00 à 3h00 du matin. La capitainerie est un lieu appartenant à la ville.
Beaucoup de personnes attirées par le niveau sonore très élevé se sont déplacées au port pour voir ce qui se passait. C'était intenable pour les riverains. Les organisateurs ont omis de les prévenir.

D'où mes questions sur ce sujet :
Quelles sont les conditions du prêt de la capitainerie pour organiser un concert dansant, un autre type d'événement ou manifestation? Le concert du 8 juin était-il autorisé et peut-on connaitre le nom de l'organisateur? Est-ce un prêt à titre gracieux ou une location? A quelle heure les concerts privés organisés à Joinville doivent-ils s'arrêter en semaine et le week-end?
D'autre part, je vous remercie de nous préciser le niveau sonore autorisé dans le cas d'un concert ou d'une manifestation privée en soirée?

Réponse de Monsieur Jean-Jacques Gressier

Monsieur le Conseiller Municipal,

Les plaisanciers se rassemblent entre eux tous les mois à l'occasion d'une soirée, nous leurs mettons à disposition la cour de la capitainerie pour éviter qu'ils se rassemblent sur les pontons gêne la tranquillité des voisins.

La soirée en question a été autorisée. Le "concert" décrit a été initié par les plaisanciers qui se sont mis à jouer entre eux de manière libre. Ils se sont laissés emporter néanmoins aucun riverain n'est venu leur demander de baisser ou demander une intervention de la police. Il est évident qu'ils s'excusent pour la gêne occasionnée et que cela ne se reproduira pas.

Question n°2 de Monsieur Jean-François CLAIR, du groupe «Unis pour Joinville-le-Pont », posée par Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Monsieur le Maire,

Les employés municipaux assurent la propreté et le nettoyage des rues quelles que soient les conditions météorologiques. Souvent nous les croisons dans les rues. Ils produisent un gros travail pour satisfaire nos concitoyens.
Or pour produire un travail de qualité il faut des moyens techniques en quantité suffisante et en état.
Je vous remercie de nous remémorer comment le plan de maintenance et de remplacement des moyens sont établis. D'autre part, je vous remercie de préciser si la grosse laveuse de 8000 litres sera remplacée ou réparée et quand sera-t-elle de nouveau opérationnelle ainsi que le poids lourd de chantier équipé d'une grue ?

Réponse de Monsieur Jean-Jacques Gressier

Monsieur le Conseiller Municipal,

Je vous remercie du satisfecit que vous adressez aux services de la Ville. Je les partage. En ce qui concerne les moyens mis à leur disposition la Ville, sur proposition du Directeur des services techniques, investit tous les ans pour les améliorer et les renouveler. Plus précisément le camion grue de la Ville a été volé. L'enquête est en cours mais nous avons peu d'espoir sur l'issue des investigations. Nous louons donc un camion grue pour le moment afin de pallier à nos besoins. Pour la laveuse de 8000 L, le moteur a malheureusement cassé il y a 15 jours. Il est irréparable. Le Directeur des services techniques sur ma demande va réaliser un audit de nos réels besoins. Il n'est en effet pas évident que nous ayons besoin de la remplacer à l'identique eu égard à sa consommation d'eau et au fait qu'il faille un permis poids lourds pour la conduire.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Question n°3 de Pascal de CAZENOVE, du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Monsieur le Maire,
L'entreprise Kids country club propose un « stage omnisport exceptionnel » à destination des enfants du 8 au 12 juillet 2019 et précise que les familles joinvillaises peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel de 390 euros TTC.
Elle se prévaut d'un partenariat avec la mairie, pouvez-vous nous en préciser la nature d'un point de vue juridique ainsi que le coût définitif pour la collectivité ?

Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Monsieur Gressier s'excuse de ne pouvoir répondre à cette question qui devait être apportée par Monsieur Michel Destouches, Adjoint au Sport, absent de la séance.

Il précise qu'une réponse écrite sera formulée.

* * *
*

Question n°4 de Monsieur Olivier AUBRY, du groupe « Vivre Joinville ensemble »

A compter du mois de septembre, le marché du mardi avenue Gallieni est reporté au mercredi.
Quels sont les constats et analyses qui vous ont incité à effectuer ce changement ?
Quels résultats en attendez-vous ?

Réponse de Madame Chantal DURAND

Les constats et analyses,

Le constat, le premier constat c'est que le marché du mardi ne fonctionne pas, il y a très peu de clients et les commerçants se plaignent beaucoup de venir pour rien ou pas grand-chose, c'est-à-dire avec un chiffre d'affaires proche de zéro. Ils ont remarqué que dans certaines villes le marché a lieu le mercredi et que de ce fait les marchés fonctionnent bien ce jour là à cause du fait que les mamans soient présentes. Ils nous ont demandé donc en commission de changer le jour et comme je le disais tout à l'heure, nous avons été quand même, nous avons voulu valider leurs dires et nous avons donc procédé à un test sur le marché pour savoir qui voulait enfin si nous avions suffisamment de clients qui souhaitaient le changement de jour. La réponse, comme je le disais tout à l'heure, a été positive et donc nous avons changé de jour et ce que nous en attendons, bien sûr, Olivier c'est que le marché, de ce fait, soit boosté et que les commerçants puissent en vivre « normalement ». Est-ce que cela te convient comme réponse, Olivier ?

Olivier AUBRY : je pense qu'on fera un bilan dans quelques mois.

Chantal DURAND : Oui, on peut bien évidemment faire un bilan.

Olivier AUBRY : A la prochaine commission.

Chantal DURAND : Ouais on attendra un peu mais au cours de l'année on fera un bilan.

Olivier AUBRY inaudible

Chantal DURAND : Mais bien entendu. On sait très bien que pourquoi le marché de la semaine ne fonctionne pas c'est parce qu'il y a un nouveau comportement du consommateurs mais malgré tout le marché du samedi fonctionne ! Il nous semble qu'il est de notre devoir de booster ces marchés.

Question n°5 de Madame Chantal COLIN, du groupe « Vivre Joinville ensemble »

Le racing club de Joinville (RCJ) a fait connaître il y a quelques jours les conditions tarifaires d'adhésion au club pour la saison prochaine, 2019-2020.
Plusieurs familles nous ont alertés lorsqu'elles ont constaté que l'augmentation proposée dépassait 25 %, notamment pour les jeunes de 6 à 13 ans. L'adhésion annuelle passe ainsi à 330 euros à la

rentrée de septembre, alors qu'elle était de 260 euros cette saison et même de 240 euros en 2017-2018.
Le football est un sport populaire qui s'adresse largement à des familles modestes, certaines envisagent de renoncer à inscrire leurs enfants dans ces conditions, faute de moyens.
Le club de foot de Joinville est subventionné par la ville de manière conséquente, les adhésions, nombreuses, ne sont pas limitées aux Joinvillais mais ouvertes aux habitants d'autres communes pour qui la cotisation est alors légèrement supérieure (350 euros).
Est-il possible d'intervenir auprès des instances dirigeantes du club afin de comprendre les raisons qui justifient une telle augmentation ? Qui en tout état de cause ne pourrait s'expliquer par la seule mise à disposition d'un nouveau pack d'équipement comprenant un survêtement supplémentaire. Peut-on envisager des tarifs plus largement différenciés entre les Joinvillais et les non-Joinvillais, la différence n'est que de 20 euros actuellement ; voire peut-être une aide spécifique pour les familles les plus modestes ?

Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Madame la Conseillère municipale,

Il n'est pas dans nos habitudes de s'immiscer dans la vie des clubs sportifs. Néanmoins vous n'êtes pas les premiers à vous inquiéter de cette hausse de tarif pour les enfants. Hausse de tarif en rapport avec la fourniture de vêtements : chaussures, sacs, etc. D'un autre côté je vois mal les enfants jouer sans un minimum de matériel, matériel qui était jusque-là acheté en sus par les parents. Disons que le différentiel peut paraître élevé. Après, il n'y a pas beaucoup de moyens d'agir. Si nous baissons la subvention du club, subvention de fonctionnement, le club serait en difficulté financière au détriment de nombreux enfants et donc bien évidemment la ville continuera à soutenir ce club. Il nous reste à entamer un dialogue et à savoir combien d'enfants sont concernés. Après n'oublions pas qu'il existe une concurrence entre les clubs et je vous invite à comparer le tarif des autres clubs du Val-de-Marne pour comprendre ceux pratiqués par le racing club de Joinville. Pour revenir à ce qu'il est possible de faire, nous avons rencontré les dirigeants , comme nous le faisons régulièrement qui s'engagent à étudier chaque cas particulier. Je pense que les adhérents peuvent se mobiliser en interne s'ils le souhaitent : c'est le principe d'une association.

Question n°6 de Monsieur Bernard DUVERT, du groupe « Vivre Joinville ensemble », posée par Madame Chantal COLIN

Plusieurs Joinvillais nous ont signalé que depuis la mise en place du guichet unique, le délai pour obtenir une pièce d'identité est plus long qu'auparavant, de l'ordre de 5 à 6 semaines.
Le guichet unique ayant été mis en place pour justement fluidifier les relations avec la population et raccourcir les délais de traitement des demandes, comment comptez-vous remédier à cette situation ?

Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Madame la Conseillère municipale ,

Tous les ans, la même situation se reproduit. Les estivants se rendent compte qu'il leur faut un passeport pour voyager et se précipitent au guichet unique aujourd'hui, au service de l'état civil hier. Tous les ans nous avons un phénomène de saturation où il est plus long d'obtenir un rendez-vous eu égard à la demande forte et la Préfecture prend plus de temps pour délivrer les pièces. C'est un phénomène conjoncturel il est vrai aggravé par :
- le fait que nous n'ayons que deux dispositifs de recueil accordés par la Préfecture pour réaliser les démarches sécurisées. Ce sont donc deux agents à temps plein qui ne font que ce type de démarche.
- le fait qu'au printemps 2017 il a été mis fin à la territorialisation des pièces d'identité. Ainsi n'importe quel usager, joinvillais ou non, peux demander une pièce d'identité à la Mairie. Les Villes « performantes », et c'est notre cas, sont alors victimes de leur succès.

* * *
*

Question n°7 de Monsieur Michel LAVAL :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Monsieur le Maire,

L'Ecole Simone Veil a ouvert en janvier dernier, et vous vous êtes félicité de sa haute qualité. Les Ecologistes joinvillais n'ont pas été conviés à l'inauguration ; il est vrai qu'ils avaient dénoncé une école étriquée et totalement minérale, dont la cour de récréation ressemble à une cour de prison. Nous avions aussi dénoncé le choix de construire cette école sur un site gravement pollué, et avions négocié directement avec la Cogedim, sans soutien de la Municipalité, une dépollution supplémentaire par une longue ventilation mécanique des sols, après l'évacuation de ce qui était le plus pollué – seule dépollution prévue à l'origine.

L'Ineris, organisme indépendant para-public dont les Ecologistes joinvillais ont obtenu l'expertise, a également préconisé deux campagnes de mesure de la qualité de l'air dans les bâtiments après leur livraison, l'une en hiver – c'est fait – et l'autre en été – nous y sommes -. Il s'agit de vérifier que les modélisations sur la pollution résiduelle (trichloro-éthylène surtout) étaient bien correctes. Ces préconisations ont été adoptées par le bureau d'étude de la Cogedim et leur réalisation était annoncée à une réunion dédiée aux parents d'élèves, en octobre 2018.

Je vous demande ce soir où en est la réalisation de cette campagne de mesure promise.

D'autre part, des parents d'élèves nous ont alertés de nombreux dysfonctionnements. D'abord des nuisances provenant des appartements commercialisés par la Cogedim (les deux volumes étaient censés être indépendants). Et maintenant une totale inadaptation à la canicule qui nous arrive, et qui ne sera pas la dernière. On peut songer maintenant à la végétalisation de la cour, c'est un peu tard et des bacs à lavande ne replaceront pas l'ombrage des marronniers qu'on ne peut pas planter. L'architecture même de cette école que la Cogedim a réalisé sur vos instructions est totalement inadaptée au dérèglement climatique en cours.

Nous vous demandons ce soir quelles mesures vous comptez prendre à court terme pour pallier ces inconvénients, qui peuvent être dramatique pour de jeunes enfants. A moyen terme, nous vous demandons à quelles modifications vous comptez procéder, pour rendre cette école viable en périodes de fortes chaleurs.

Réponse de Madame Virginie TOLLARD

Monsieur le Conseiller Municipal,

Je pense comme vous que la lutte contre le réchauffement climatique est une urgence absolue et que ces effets, que nous subissons en ce moment même, nécessite non seulement que nous menions des actions concrètes mais que nous adaptions nos villes qui n'ont pas été conçues pour cela. Nous avons donc besoin d'agir ensemble et je dois reconnaître que votre souci est essentiel et j'admets bien volontier que les écologistes ont été des précurseurs avec la communauté scientifique pour alerter l'opinion publique et les décideurs locaux. Je ne reviendrai pas ici sur les nombreuses actions que nous avons déjà menées pour répondre plus précisément à votre question. Vous en avez cité certaines comme le refroidissement des salles notamment là où la température était la plus chaude, les climatiseurs, etc. L'école Simone Veil a été construire avec les dernières normes en vigueur en matière d'isolation thermique, c'est ainsi. Elle se situe principalement en rez-de-chaussée évitant ainsi les apports solaires trop important, c'est aussi ainsi. Elle est équipée d'une ventilation double flux via une centrale de traitement d'air qui dysfonctionne mais qui sera réparée et est en cours de diagnostic. J'étais particulièrement présente sur ce terrain pour cette, justement en anticipant sur la canicule en sachant que cela dysfonctionnait et donc on a équipé école pour pallier au dysfonctionnement de cette centrale d'air, qui est en réparation.Nous travaillons à un projet de végétalisation des cours d'école avec l'établissement, avec la directrice et les fédérations de parents d'élèves UNAAPE, avec les services techniques et j'ai particulièrement suivi tout ce projet de végétalisation et donc on vous en parlera effectivement un peu plus tard. En tout cas, des contraintes techniques sont là mais on va y remédier. Nous réfléchissons aussi à une pose de toiles tendues sous la cour du bas blanche pour faire un peu office d'ombrage. Certains parents, deux parents, m'ont interpellé personnellement par mail je leur répondrai, peut-être que ce sont les mêmes qui sont venus vous voir ou s'inquiètent. M. le Conseiller municipal, je suis cette végétalisation d'école de près, sachez-le avec les parents qui sont investis sur cette problématique, je répète avec la directrice et le chef des services techniques. Vous pouvez être sûr que je mettrais tous les partenaires dans cette dynamique pour arranger cette école pour la végétalisation. Sachez quand même qu'elle est aux normes de ce qui se fait de mieux

aujourd'hui. En ce qui concerne les mesures prévues par le promoteur dans le cadre du suivi de la dépollution du site les mesures réalisées en hiver ont été faites et le rapport transmis aux fédérations de parents d'élèves. Les mesures estivales auront lieu comme prévue cet été. Merci. J'ai pas de date précise à vous donner mais cet été, il n'y a pas de raison qu'on se déroge on l'a fait cet hiver, on le fera cet été. Alors voilà, vous pouvez le noter, elles ont eu lieu, l'été a été très court cette année. Voilà Monsieur le Conseiller municipal, je vous remercie. Donc on attend le retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Stephan SILVESTRE

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint au Maire

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

MAIRIE DE JOINVILLE-LE-PONT (VAL-DE-MARNE)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)